Priorités de la mandature 2015-2021

DÉPARTEMENT DE LA Réunion

POUR LA RÉUNION

et au service des Réunionnais

DÉPARTEMENT DE LA Réunion
www.cg974.fr

l'Assemblée Départementale
2015-2021

Nassimah Dindar,
Présidente
Canton n° 10

La Commission Permanente

Vice-Présidents

Membres de la Commission Permanente

Cyrille MELCHIOR
1er Vice-Président
Canton n° 17

Viviane MALET
2e Vice-Présidente
Canton n° 20

Jean-Jacques MOREL
3e Vice-Président
Canton n° 11

Sandra SINIMALÉ
4e Vice-Présidente
Canton n° 18

Daniel GONTHIER
5e Vice-Président
Canton n° 6

Béatrice SIGISMEAU
6e Vice-Présidente
Canton n° 21

Jean-Marie VIRAPOULLÉ
7e Vice-Président
Canton n° 5

Nadia RAMASSAMY
8e Vice-Présidente
Canton n° 9

Jean-Claude LACOUTURE
9e Vice-Président
Canton n° 1

Sabrina RAMIN
10e Vice-Présidente
Canton n° 7

Serge François HOARAU
11e Vice-Président
Canton n° 10

Claudette GRONDIN
12e Vice-Présidente
Canton n° 16

Rémy LAGOURGUE
13e Vice-Président
Canton n° 23

Marie-Paule BALAYA
14e Vice-Présidente
Canton n° 22

Alix GALBOIS
15e Vice-Président
Canton n° 15

Marie Isabelle PAYET
Membre
Canton n° 6

Serge Éric HOAREAU
Membre
Canton n° 22

Emmanuelle SINACOUTY
Membre
Canton n° 15

Philippe POTIN
Membre
Canton n° 21

Marie Gertrude CARPANIN
Membre
Canton n° 17

Alain ARMAND
Membre
Canton n° 9

Graziella BOUSTOINI
Membre
Canton n° 11

Géraldine BOULEVARD
Membre
Canton n° 8

Harry MUSSARD
Membre
Canton n° 13

Paulette ADOIS LACPATIA
Membre
Canton n° 2

Philippe LECONSTANT
Membre
Canton n° 8

Inelda BAUSSILLON
Membre
Canton n° 13

Enaud RIVIÈRE
Membre
Canton n° 24

Augustine ROMANO
Membre
Canton n° 25

Michèle CANIGUY
Membre
Canton n° 4

Jacqueline SILOTIA
Membre
Canton n° 14

Anne-Flore DEVEAUX
Membre
Canton n° 3

Marc Luc BOYER
Conseiller Départemental
Canton n° 7

Jacques DENNEMONT
Conseiller Départemental
Canton n° 14

Patrick DORLA
Conseiller Départemental
Canton n° 18

Yvette DUCHEMANN
Conseillère Départementale
Canton n° 12

Sergio ERAPA
Conseiller Départemental
Canton n° 2

Maurice GIRONCEL
Conseiller Départemental
Canton n° 4

Jacqueline HENRY
Conseillère Départementale
Canton n° 19

Annie HOARAU
Conseillère Départementale
Canton n° 1

Gérald MAILLOT
Conseiller Départemental
Canton n° 12

Patrick MALET
Conseiller Départemental
Canton n° 16

Laurence MONDON
Conseillère Départementale
Canton n° 24

Vivianne PAYET BEN HAMIDA
Conseillère Départementale
Canton n° 5

Giovanny POIRE
Conseiller Départemental
Canton n° 19

Hermann RIFOSTA
Conseiller Départemental
Canton n° 20

Philippe ROBERT
Conseiller Départemental
Canton n° 3

Marie-Lyne SOUBADOU
Conseillère Départementale
Canton n° 23

André THIEN AH KOON
Conseiller Départemental
Canton n° 25

SOMMAIRE

L'EPANOUISSEMENT HUMAIN 10

I - Le soutien aux familles : une approche fédérant le social et l'insertion 12

A- Renforcer l'accompagnement responsabilisant les familles 12

1– Conforter la cellule familiale. 12

a- Renforcer la prévention. 12

b- Favoriser le maintien au sein du milieu familial 13

2 – Promouvoir des modes d'accueil diversifiés du jeune enfant 14

a- Soutenir les MAM 14

b- Améliorer le Chèque Marmaille. 14

B - La Culture, le Sport et l'Education : facteurs d'insertion et d'épanouissement des familles. 15

1- Soutenir les activités sportives de la masse à l'élite 15

a- Soutenir les sportifs licenciés et les autres pratiquants 15

b- Soutenir les sportifs de haut niveau 16

C- Renforcer et optimiser les politiques éducatives 16

1– Déployer un nouveau plan au profit des collégiens. 16

a- Offrir les conditions optimales d'accueil des collégiens. 16

b- Favoriser le bien-être et le bien-vivre des collégiens 18

2– Créer « La Maison de l'étudiant » 18

SOMMAIRE

II- Prévenir et accompagner la perte d'autonomie des publics vulnérables (PA & PH) 20

1– Innover en matière de mode d'accueil et lutter contre l'isolement 20

a- Créer des Maisons d'Accueillants Familiaux (MAF) 20

b- Lutter contre l'isolement et la perte d'autonomie. 21

III – Construire des parcours d'insertion pour les publics en difficulté 23

1- Contractualiser un accompagnement global au sein des maisons départementales 24

a- Renforcer la contractualisation. 24

b- Servir le RSA dans le respect du juste droit 25

2- Faciliter l'accès des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active aux actions de formation 26

a- Soutenir les formations collectives et la lutte contre le l'illettrisme 26

b- Mutualiser la prise en charge des formations individuelles 27

3 – Amplifier l'insertion par l'activité économique 27

a- Mobiliser les entreprises et développer les ateliers et chantiers d'insertion 27

- Dynamiser le CUI Marchand 27
- Soutenir le recrutement de Contrats à Durée Déterminée d'Insertion (CDDI) 28
- Amplifier le soutien à l'auto-entrepreneuriat comme levier d'insertion 29
- Simplifier la création d'activité par les publics en difficulté 29
- Créer un Tremplin pour l'Activité des Jeunes (TAJ) 29

SOMMAIRE

LE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL 31

I - Un investissement responsable pour un aménagement équilibré du territoire, base du développement durable de l'île 33

A. Réseaux routiers et transports au service du développement équilibré 33

1- Conforter le réseau routier et faciliter les déplacements 33

a- Améliorer et développer le réseau routier départemental. 34

b- Renforcer la performance du réseau de transport interurbain 34

B- Accompagner la modernisation des exploitations agricoles et satisfaire les besoins en eau 35

1- Accompagner la modernisation des exploitations et leur pérennité 36

a- Poursuivre un objectif ambitieux de protection et de développement de la sole agricole. 36

b- Accentuer la modernisation, la diversification et la compétitivité des exploitations agricoles 36

2- Satisfaire à long terme les besoins en eau des territoires 38

a- Répondre techniquement aux différents usages dans le cadre d'une gestion globale de l'eau 38

b- Développer une politique financière et solidaire à travers l'Office de l'Eau de La Réunion 39

C- Accompagner le développement rural, territorial et humain, en particulier dans les HAUTS, 5ème micro-région 39

1- Structurer le développement des Hauts et renforcer leur attractivité 39

a- Mettre en œuvre un plan stratégique partagé de développement des Hauts 39

b- Soutenir la création des AMAPEI 40

2- Favoriser l'émergence de filières d'activités et d'insertion par l'économie, au plan local ou valorisable à l'échelle Régionale (COI) 41

a- Consolider les filières artisanales innovantes (« Bois de goyavier ») 41

b- Développer des pôles de compétences dans un objectif de rayonnement régional 41

3- Mieux articuler et mutualiser les interventions favorisant la mobilité 42

a- Optimiser le partenariat institutionnel 42

b- Rénover le partenariat avec le CNARM 43

SOMMAIRE

4- Amplifier la coopération-insertion 44
a- Elargir le volontariat départemental aux pays d'origine du peuplement 44
b- Valoriser les actions de coopération et les intégrer dans les programmes d'accompagnement 44

L'INTELLIGENCE INSTITUTIONNELLE 45

I – Simplification de l'accès au droit 47

II – Un nouveau pilotage des projets d'insertion 48

A- Renforcer le pilotage des projets d'intérêt départemental et mieux ancrer la politique départementale d'insertion sur le territoire 48
1- Créer la SPL Environnement Insertion 48
a- Mobiliser le patrimoine départemental 48
b- Développer l'innovation sociale 49
2- Soutenir les projets de proximité d'intérêt départemental 49
a- Favoriser l'initiative des communes et des CCAS 49
b- Accompagner les partenaires associatifs 49

III - Le patrimoine au service du développement 50

Valoriser le potentiel économique et touristique de notre patrimoine 50
1- Mobiliser le patrimoine foncier bâti 50
a- Faire du patrimoine un outil stratégique du développement 50
b- Renforcer la performance des activités génératrices de recettes 51
2- Renforcer l'attractivité économique du patrimoine 51
a- Aménager nos espaces notamment dans le cadre du COST 52
b- Essaimer l'insertion par l'activité économique sur nos espaces naturels 52

CONCLUSION 53

SYNTHÈSE PAR PUBLIC ET PAR PROJET 55

INTRODUCTION

La période 2015-2021 sera cruciale pour l'avenir de La Réunion, à un tournant de son histoire

Depuis la départementalisation, La Réunion a connu un important développement, impulsé, sur le plan économique par l'import-substitution, et sur le plan social par des transferts de crédits en provenance de la Métropole et de l'Union européenne destinés d'une part à financer l'égalité sociale à laquelle aspire chaque Réunionnais et d'autre part, à doter l'île d'infrastructures de niveau européen.

Incontestablement, **La Réunion s'est transformée ces 70 dernières années, passant de modeste colonie en un département qui ambitionne de devenir fer de lance de la France et de l'Europe dans l'Océan Indien.**

Le modèle de développement qui a prévalu jusque là est à bout de souffle. Le « moteur Réunion » est en panne, alors même pourtant que l'intégralité des retards n'a pas été rattrapée, que l'égalité réelle n'est toujours pas obtenue et **nombreux sont les enjeux qui restent à relever.**

De fait, La Réunion traverse aujourd'hui une crise à multiple dimension économique, sociale et sociétale.

Sur le plan économique, après une période qui a vu, entre 1996 et 2010, le PIB de La Réunion doubler (de 7,4 à 15,2 milliards d'euros), notre île

connaît, depuis 2012, une croissance atone, ne permettant pas la création d'emplois, et entraînant la fragilisation de pans entiers de son économie. L'exemple le plus frappant est celui du BTP, qui a perdu la moitié de ses effectifs en 5 ans (et 3000 emplois seraient encore menacés selon la FRBTP).

Plus largement, **c'est l'économie réunionnaise dans son ensemble qui souffre.** Si le nombre d'entreprises créées entre 2008 et 2013 a globalement continué de croître (+4.3%), l'emploi, lui, n'a quasiment pas augmenté (0,3% par an). Par ailleurs, les décisions et atermoiements de l'Etat depuis 2012 quant à l'avenir des aides aux entreprises, de l'octroi de mer, de la filière canne ou encore de la défiscalisation n'ont fait qu'accroître le sentiment d'insécurité des entreprises et des porteurs de projet, ce qui a crispé davantage encore le dynamisme économique.

Tous ces facteurs combinés ont eu une conséquence logique : **le nombre de chômeurs a considérablement augmenté, passant de 28,5 % de la population active en 2012 à près de 30 % fin juillet 2015, soit + 11 850 demandeurs d'emploi.** Ces temps de non activité deviennent de plus en plus longs, comme le montre parallèlement la croissance des bénéficiaires du RSA, passés de **69 510 à 93 880 en à peine 3 ans**.

Cette crise économique qui s'est installée dans la durée et qui touche quasiment toutes les familles réunionnaises, directement ou indirectement, a de malheureuses conséquences sociales.

Les carences éducatives minent les fondements de notre société, et elles se sont sans doute accentuées, comme le constatent les travailleurs sociaux du Conseil Départemental. L' « urgence sociale » que le Département avait déjà mis en exergue en 2012 est plus que jamais d'actualité.

Malgré les promesses de « changement », la situation n'a guère évolué. Bien au contraire, **l'urgence sociale est aujourd'hui doublée d'une sorte de désespérance,** notamment chez les jeunes. L'importance toujours considérable de l'illettrisme (3 fois supérieure à la moyenne nationale chez les jeunes de 16 à 29 ans) ; la prévalence des grossesses précoces (3,7% des naissances contre 0,7% en moyenne nationale) ; les ravages de l'alcoolisme qui tue 250 personnes par an et représente 15% des décès prématurés : ces quelques indicateurs montrent que la situation sociale de La Réunion est plus que jamais préoccupante et le système social, qui a connu de réels succès, est devenu inefficient et générateur de désocialisation, d'isolement, et de précarité.

Ces constats sont aujourd'hui partagés par tous. Mais il ne s'agit pas de les agiter comme quelque étendard justifiant une sorte de fatalité et d'impuissance. Au contraire, il s'agit de bien les appréhender pour proposer un nouveau mode de développement pour La Réunion.

Cet impératif est accentué encore par la réforme institutionnelle introduite par « l'acte III de la Décentralisation », qui spécialise les missions de chaque collectivité territoriale. La réduction de moyens et de marges de manœuvre n'entraîne pas l'immobilisme ; elle ne condamne pas à l'inaction ; elle impose de réfléchir différemment et de nous appuyer sur nos propres richesses.

La Réunion est en effet riche, riche de trois atouts inestimables :

- **sa PLACE dans le monde.** Française, européenne, La Réunion est aussi au centre des zones de croissance mondiales. D'un côté, l'Asie, avec l'Inde et la Chine, de l'autre, l'Afrique, dont l'Afrique du Sud, la Namibie, le Zimbabwe.

L'Afrique subsaharienne connaît des taux de croissance supérieure à 5 %/an. A côté de nous, Maurice, hub régional ; Madagascar aux potentialités immenses. La Réunion est jeune, et elle est à proximité immédiate du « nouveau Monde » !

- **l'HOMME Réunionnais, et notamment sa jeunesse.** Le Réunionnais a su traverser toutes les épreuves, et en sortir grandi. L'histoire nous le prouve avec force. Et notre jeunesse est qualifiée, formée, et volontaire. Par son vivre-ensemble, sa pluriculturalité, son métissage, le Réunionnais est déjà à l'image de ce que sera le monde de demain. C'est une opportunité qu'il nous faut mettre en avant et saisir.
- **la TERRE Réunionnaise.** Inscrite pour partie au Patrimoine mondial de l'Humanité, La Réunion a un environnement inestimable. Mais le Réunionnais est trop souvent privé de sa terre ; il en a été confisqué dans des logiques coloniales qui ont prévalu bien après la départementalisation. Il faut désormais que les Réunionnais puissent bâtir La Réunion de demain, en ayant la totale maîtrise de leur territoire.

C'est pourquoi notre projet de mandature repose sur **un trépied constitué de trois piliers interdépendants :**

- **l'épanouissement humain,** car l'HOMME réunionnais reste au cœur de toutes nos préoccupations. Et cet épanouissement est le préalable indispensable à la confiance en soi et à l'ouverture sur le monde.
- **le développement territorial,** c'est-à-dire la maîtrise de notre terre, et la mise en place d'un aménagement harmonieux, équitable et équilibré. Ce développement doit aussi prendre en compte la réalité indianocéanique de notre île, levier incontournable de croissance.
- **l'intelligence institutionnelle.** Dans un monde en perpétuelle évolution, nous devons réfléchir différemment pour que le Département reste une institution structurante, innovante, au service des Réunionnais, et notamment des plus fragiles d'entre nous.

DÉPARTEMENT DE LA Réunion
www.cg974.fr

L'EPANOUISSEMENT HUMAIN

« Tout groupe humain prend sa richesse dans la communication, l'entraide et la solidarité visant à un but commun : l'épanouissement de chacun dans le respect des différences ».

Françoise Dolto

L'EPANOUISSEMENT HUMAIN

« L'épanouissement de chacun dans le respect des différences », tel est l'objectif du volet « humain » de ce projet de mandature. **Le Département ne doit pas répondre aux attentes d'UN public, mais bien DES publics.** Il doit également poursuivre sa mission d'éducation, de transmission de valeurs structurantes et essentielles, tout en amplifiant sa mission de responsabilisation.

De manière schématique, nous pouvons distinguer trois publics différents : les familles, qui ont besoin d'accompagnement, de communication et de structuration ; les personnes dites « vulnérables » (personnes âgées et handicapées) ; et enfin celles en recherche de voies d'insertion durable.

I - LE SOUTIEN AUX FAMILLES : UNE APPROCHE FÉDÉRANT LE SOCIAL ET L'INSERTION

A - RENFORCER L'ACCOMPAGNEMENT RESPONSABILISANT LES FAMILLES

1 – Conforter la cellule familiale

a - Renforcer la prévention

Les informations relatives à l'enfance en risque de danger ou en danger sont en augmentation constante ces dernières années. Plus de 60 % de ces informations concernent des enfants avec une **prédominance des problématiques de carences éducatives et des conflits de couple avec des violences intrafamiliales.**

La cellule familiale connaît une forme d'instabilité caractérisée par une dégradation des relations et une aggravation des problématiques rencontrées par les jeunes, plus exposés aux phénomènes d'addictions et de comportements déviants.

Dans ce contexte, il est nécessaire **d'agir le plus en amont possible** en renforçant les actions **d'accompagnement à la fonction parentale,** afin de conforter la place du parent et **son rôle majeur dans l'éducation des enfants.** Il s'agit également de garantir l'épanouissement et **le bien-être de ces enfants au sein de leur milieu familial.**

Les interventions de nos professionnels, notamment en direction des jeunes parents et des femmes enceintes en situation de fragilité sociale, doivent s'accentuer pour prévenir les ruptures le plus tôt possible et repérer les facteurs de risque.

Nos actions doivent se concentrer sur un **accompagnement préventif des familles soit de manière individuelle, soit de manière collective et territorialisée** (éducation à la parentalité, prévention des conduites à risque, soutien dans l'organisation de la vie quotidienne, soutien scolaire…), en mobilisant et **en optimisant les dispositifs d'aide à domicile existant.**

L'entrée au collège reste une étape décisive dans le parcours d'un jeune. Il est nécessaire d'accentuer et de **généraliser la sensibilisation et la prévention sur les addictions, la citoyenneté, les conduites à risque, la sexualité, etc.** Cela passe également par une meilleure information des jeunes sur les outils et dispositifs existants,

favorisant la connaissance et l'appropriation de leurs droits et devoirs.

Pour un meilleur accompagnement des familles et **une égalité de traitement,** il est nécessaire d'inscrire le dispositif des **aides financières** (allocation mensuelle/secours d'urgence) au cœur de nos actions préventives, comme un véritable **outil de l'aide à domicile, afin de favoriser le maintien des enfants dans la cellule familiale.**

b - Favoriser le maintien au sein du milieu familial

Dans le contexte d'une **judiciarisation des situations,** il est nécessaire de redonner notre institution **sa juste place dans le dispositif de protection de l'enfance** et de **favoriser,** lorsque cela est possible, **le maintien des enfants au sein du milieu familial.**

En ce sens, Il est indispensable de **mobiliser plus fortement le réseau de parenté élargie** (oncle/tante, cousin/cousine…), notamment en expérimentant la désignation du tiers digne de confiance administratif. Cette action viendrait en complément d'un véritable accompagnement de proximité d'un membre d'une famille qui souhaiterait accueillir un jeune en perte de repère éducatif et/ou social, se trouvant dans une relation difficile avec ses parents.

De plus, afin d'éviter les ruptures dans la prise en charge de jeunes qui refusent le placement institutionnel, il est nécessaire d'expérimenter des projets de placement à domicile en s'appuyant sur un accompagnement éducatif, social et professionnel quotidien (y compris les soirs et week-end) du jeune dans son milieu familial. La possibilité d'un accueil en foyer départemental de l'enfance, si son intérêt l'exige, est maintenue.

Enfin, pour **mieux accompagner les parents dans leur fonction parentale** en vue d'un retour à domicile des enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance, il faudra travailler davantage le lien parents/enfant en garantissant et en améliorant les conditions de mise en œuvre des droits de visite et d'hébergement, notamment en optimisant les lieux d'accueil par micro-région, avec une couverture territoriale équilibrée.

2 – Promouvoir des modes d'accueil diversifiés du jeune enfant

a - Soutenir les MAM

L'accompagnement des familles sur la thématique de la petite enfance et du développement des modes de garde est une priorité absolue.

Afin de participer à une dynamique de création de nouvelles structures, **la collectivité a déjà favorisé la création de 17 Maisons d'Assistantes Maternelles depuis septembre 2014.**

L'objectif général est de continuer le développement de ce type de structure.

b - Améliorer le Chèque Marmaille

L'action départementale en faveur des familles **se fonde sur un accompagnement les responsabilisant et leur facilitant le quotidien.**

Le dispositif chèque marmaille doit donc répondre à ce double objectif.

Il s'agit d'une **aide versée aux familles** aux revenus modestes et intermédiaires, qui permet de diminuer leur taux d'effort, pour la garde de leurs jeunes enfants accueillis en structure ou chez les assistantes maternelles agréées.

A l'heure des « familles connectées », le dispositif doit évoluer vers plus de souplesse et de réactivité **avec la création d'une application numérique : le « e-chèque marmaille »,** permettant une dématérialisation totale du processus (sur le modèle de net-bourse pour les étudiants).

B - LA CULTURE, LE SPORT ET L'EDUCATION : FACTEURS D'INSERTION ET D'ÉPANOUISSEMENT DES FAMILLES

1 - Soutenir les activités sportives de la masse à l'élite

La pratique du sport pour la compétition ou en tant que simple loisir constitue une constante de la société réunionnaise où 35 % de la population a moins de 20 ans. Les 1680 associations sportives, les 65 ligues et comités qui fédèrent plus de 140 000 licenciés sont des indicateurs du dynamisme sportif local.

Le sport est aussi une activité économique de plus en plus importante, si on considère les dépenses des ménages, les centaines d'emplois créés et l'impact des grands événements organisés dans l'île.

Le sport participe aussi de la qualité du mode de vie en ce qu'il permet **l'amélioration et l'entretien de la santé de tous les publics.**

C'est donc en tant **qu'activité d'intérêt général,** que le sport mérite de conserver, dans la mandature qui s'ouvre, un engagement fort du Conseil Départemental.

En l'occurrence, l'accompagnement apporté à la structuration du monde sportif et à la pratique sportive sera consolidé de façon à offrir un mieux-être à tous les publics.

a - Soutenir les sportifs licenciés et les autres pratiquants

Il s'agit d'apporter la contribution départementale à :

- l'initiation et la découverte du sport par **la jeunesse** (collèges),
- la promotion de **la santé par le sport :** traitement des problématiques de nutrition, de prévention des risques, de prévention de l'obésité…,

- **l'épanouissement de l'individu** et plus largement **le lien social** généré par le sport,
- la nécessité de rechercher **de nouvelles approches partenariales** avec les institutions, ligues, comités, opérateurs…**intégrant notamment des objectifs d'insertion sociale et/ou professionnelle** (4500 emplois salariés estimé).

b - Soutenir les sportifs de haut niveau

Le Département est un partenaire privilégié des athlètes de haut niveau sous des formes diverses :

- **Une prise en charge des frais au plan national** et international (bourses, billets d'avions,…).
- Un élargissement des aides au transport **aux sportifs ayant réalisé les minimas** (avec perspectives de podium),et des primes au résultat.
- Un **soutien aux pôles espoirs,** structures appelées à faire émerger les champions de demain.

Le Département impulsera la même dynamique de gestion optimisée, coordonnée et partagée avec la Région pour réussir dans ce domaine.

C – RENFORCER ET OPTIMISER LES POLITIQUES ÉDUCATIVES

Pour faire face à une forte croissance démographique, un effort considérable a été effectué depuis 25 ans, afin d'assurer sur tout le territoire, la scolarisation de tous les enfants.

L'accès à l'enseignement pour tous représente à la fois une condition première à la réussite de tous les projets éducatifs et le socle nécessaire pour tendre vers l'excellence.

A la rentrée 2015, ce sont prés de 62 000 collégiens, qui ont été accueillis.

Cette forte augmentation des effectifs scolaires (environ + 180.000 en 50 ans) s'est donc accompagnée de la construction de nombreux collèges, dont le nombre est passé en 25 ans de 59 à 83 (dont 77 publics).

Sur le volet qualitatif, des progrès ont été constatés également, puisque globalement, le taux de réussite des élèves n'a cessé d'augmenter.

Malgré ces bons résultats, de nombreux défis restent à relever. En effet, l'insertion professionnelle des jeunes, l'orientation post collège, le décrochage scolaire, l'accès aux nouvelles technologies, l'accompagnement vers la mobilité constituent encore des chantiers pour lesquels la contribution de la Collectivité doit demeurer permanente et entière.

1 – Déployer un nouveau plan au profit des collégiens

a - Offrir les conditions optimales d'accueil des collégiens

La réussite des jeunes est un axe prioritaire de la politique départementale. La Collectivité de par sa compétence « collèges » se doit de leur apporter les conditions d'accueil et de travail les plus favorables à leur épanouissement et à leur réussite future.

Permettre à tous un accès à l'éducation du second degré, en adéquation avec les programmes pédagogiques nationaux, mais également en tenant compte des axes spécifiques liés à la structuration de la société réunionnaise, sera une priorité forte de cette nouvelle mandature.

Disposer d'infrastructures de qualité, accessibles, équipés et connectés, constitue un préalable nécessaire au développement et à la réussite de nos enfants.

Le développement personnel avec le sport, **la qualité gustative et nutritionnelle des repas** produits et servis quotidiennement par les cuisines et les restaurants des collèges de l'île, sont les gages d'un mieux-être du jeune dans sa construction corporelle et intellectuelle.

Ainsi, le Département veut favoriser les cycles courts d'approvisionnement locaux, en légumes et fruits de saison, organiser les liens entre les établissements et les producteurs. A cet égard, **les AMAPéi,** sont des leviers porteurs au niveau de la santé des jeunes, de l'environnement, de l'économie et donc, de l'emploi et de l'insertion.

L'épanouissement passe aussi par la curiosité culturelle, les pratiques artistiques, la mobilité et les voyages pédagogiques, qui sont par ailleurs des passeports indispensables au développement du jeune insulaire.

Relever ces défis ne peut résulter d'une action isolée et singulière de la collectivité départementale. **Une approche transversale et partagée avec la Région** dans la construction globale d'un parcours du collégien et du lycéen, est à réaliser **afin de mutualiser nos équipements** (restauration scolaire, EPS, transports…).

b - Favoriser le bien-être et le bien-vivre des collégiens

Le Conseil Départemental des Jeunes (ex Conseil Général), créé en 1989 est une instance dédiée aux jeunes collégiens des classes de 4ème et de 3ème.

Il s'agit d'un espace de dialogue et de prise de parole, qui prépare des citoyens responsables, acteurs de la vie du collège, de la cité, du quartier.

C'est également une instance qui favorise la construction d'actions ciblées et de conduites de projets.

Ecole de la démocratie et de la citoyenneté, cet outil vise le développement du sens critique des jeunes au regard du fonctionnement global de la société.

La Collectivité s'attachera dans ce nouveau plan de mandature à accompagner ces jeunes à plus d'appropriation de cet outil (avec les visites citoyennes de son institution) et à faire place à l'innovation et à la créativité (avec des actions ciblées sur la sensibilisation des conduites à risque, les violences, le lien intergénérationnel…).

Il s'agira également d'ouvrir cet espace formateur aux plus jeunes, dès les classes de 5ème.

2 - la création de la « Maison de l'Etudiant »

La dynamique démographique de La Réunion, caractérisée par la jeunesse de sa population, implique des politiques soutenues en termes d'accompagnement. **L'ambition affichée est de porter la société réunionnaise vers la réussite et l'excellence.**

L'atout que constitue cette jeunesse est une donnée unanimement reconnue par les différents acteurs politiques et économiques locaux. **La formation, l'ouverture sur l'extérieur, le positionnement plus aisé de nos jeunes** sur les emplois des marchés locaux, nationaux, européens et internationaux sont un enjeu majeur pour La Réunion.

Le Département est depuis de nombreuses années, le premier partenaire local des étudiants réunionnais. Son implication à hauteur d'environ 17 millions d'euros annuel en moyenne pour 10 000 bénéficiaires, constitue pour la population un des investissements les plus stratégiques jamais mis en œuvre sur le territoire **pour favoriser le capital humain.**

Le contexte financier et législatif et les attentes des familles orienteront les politiques publiques dans ce domaine **vers une complémentarité et une mise en cohérence avec la Région et l'Etat pour proposer une « Maison de l'étudiant ».**

Véritable porte d'entrée dimensionnée selon le **format d'un guichet unique,** elle apportera **une réponse concrète et pragmatique permettant la mutualisation des moyens pour continuer à soutenir nos étudiants,** tout en garantissant :

- une meilleure **équité et justice sociales,**
- un accompagnement vers **l'excellence,**
- une **complémentarité** entre les dispositifs des partenaires,
- une information optimisée de l'offre de formation locale.

Dans le prolongement de cette logique mutualiste, l**a pré-insertion professionnelle notamment par des parcours post-bac en mobilité constitue également une orientation pragmatique en termes** de terrains **d'emplois** à destination des néo-bacheliers professionnels.

L'expertise et l'accompagnement du CNARM apporteront incontestablement une garantie « métier » dans ce domaine.

FOCUS

UN RÉSEAU SOCIAL RÉUNIONNAIS PAR ET POUR LES JEUNES

La Jeunesse réunionnaise regorge de talents, a des compétences et des envies. Mais il lui manque aujourd'hui le lieu où pouvoir s'exprimer. Certes, il existe des réseaux sociaux, mais ceux-ci sont limités, dans leur audience (amis, followers, abonnés), dans leurs supports (la musique seule par exemple n'est pas publiable) et dans leur interaction avec leurs contributeurs (ils ne sont qu'hébergeurs et censeurs).

C'est pourquoi il importe de donner à notre Jeunesse un véritable réseau social réunionnais, conçu par et pour les jeunes. Pourront y être publiés tous les types d'expression culturelle, depuis le poème jusqu'au roman, depuis le *sample* jusqu'au morceau. Les meilleures contributions pourront d'ailleurs bénéficier d'un soutien du Département, sous forme de dotation ou d'aide à la diffusion.

Par ailleurs, ce réseau servira de portail d'information pour les jeunes Réunionnais, qui y trouveront tous les dispositifs qui les intéressent.

Des applications mobiles seront développées en fonction des besoins. Pour ce faire, il sera fait appel à la compétence et à la créativité des jeunes.

II - PRÉVENIR ET ACCOMPAGNER LA PERTE D'AUTONOMIE DES PUBLICS VULNÉRABLES (PA & PH)

Face au vieillissement de la population réunionnaise et l'accroissement du nombre de personnes dépendantes à l'horizon 2030, le Département réaffirme sa volonté de renforcer ses actions en faveur de ces publics vulnérables, afin de **prévenir et d'accompagner la dépendance** en confortant sa politique de **maintien à domicile, véritable levier économique pour de nombreuses familles et jeunes réunionnais.**

Le maintien à domicile reste le mode privilégié pour de nombreux « gramounes », puisque la majorité vit à domicile (96 % des personnes âgées de plus de 75 ans). Il respecte **la volonté réelle de nos aînés.**

Le Département inscrit en conséquence, la totalité de sa politique en la matière dans un programme pluriannuel de prévention et d'accompagnement de la perte d'autonomie.

Alors que les personnes en situation de handicap représentent près de 41 000 personnes au sein de la population réunionnaise, le Département souhaite apporter d**e véritables réponses collectives afin de leur garantir un parcours de vie sans rupture** et de répondre ainsi au défi de leur inclusion.La perspective d'une progression annuelle de cette population vulnérable se situe à hauteur de 7 %. Face à cette évolution, les mesures proposées consistent à **mutualiser et optimiser l'ensemble des dispositifs et moyens** disponibles sur le territoire, pour la prise en compte de chaque situation

La perspective d'une progression annuelle de cette population vulnérable se situe à hauteur de 7 %. Face à cette évolution, les mesures proposées consistent à **mutualiser et optimiser l'ensemble des dispositifs et moyens** disponibles sur le territoire, pour garantir à chaque situation **une réponse.**

Au regard de ce contexte socio-démographique, plusieurs mesures phares vont donc être déployées **sur l'ensemble des cantons du département** en faveur de ces deux publics sur la base d'un programme pluriannuel.

1 – Innover en matière de mode d'accueil et lutter contre l'isolement

a - Créer des Maisons d'Accueillants Familiaux (MAF)

La création de Maison d'Accueillant Familiaux (MAF) doit permettre à des personnes âgées et des personnes en situation de handicap, qui sont en attente de places au sein d'un établissement, d'avoir une alternative d'accueil (de jour ou permanent) au sein d'un espace à taille humaine.

Une MAF au minimum sera ainsi créée par territoire, pour répondre à **un véritable projet économique et social.**

Cette création permettra :

- **de créer des emplois d'accueillants familiaux** par la délivrance d'un agrément à des personnes ayant des qualités humaines et relationnelles,
- **d'insérer professionnellement** de jeunes Réunionnais pour faciliter la transmission de savoirs et le maintien du lien intergénérationnel,
- **de consolider la réponse apportée aux aidants**

pour leur permettre de souffler quelques heures ou quelques jours et garantir un « droit » au répit.

b - Lutter contre l'isolement et la perte d'autonomie

La réponse à cet enjeu sociétal repose sur un **programme de prévention et d'animation** visant à **valoriser et coordonner les actions de territoire** (notamment portées par les associations de quartier), **car ces actions sont trop disséminées et peu lisibles** par les personnes concernées. **Des appels à projet seront donc initiés pour promouvoir les actions de proximité** et faire face aux besoins identifiés par territoire.

Ils intégreront une dimension d'insertion avec la **création d'emplois pour les jeunes dans le cadre de services civiques,** au sein d'associations et d'établissement pour personnes âgées et ou handicapées (EHPA, EHPAD, MAF, FAM, FH..), afin d'animer et faciliter le lien intergénérationnel, qui est un facteur de prévention de l'isolement pouvant accélérer la dépendance.

Le Département est très sensible au soutien des aidants. Ainsi, les ouvertures de la **Kaz Grand Air** et de deux **Cafés des Aidants,** offrent un temps d'échange et de ressource aux aidants et aux aidés. Aussi, ces dispositifs seront renforcés et feront l'objet de la mise en œuvre d'une itinérance, afin de couvrir tout le territoire.

Dans le cadre du **dispositif Répit-Repos,** la Collectivité élaborera un **projet de « baluchonnage »,** afin que les aidants puissent bénéficier d'un **soutien en terme de repos périodique.**

FOCUS

UN POOL D'ÉCar

La lutte contre l'isolement des personnes âgées et dépendantes passe notamment par un soutien aux associations, comme les Clubs de 3ème âge. Mais ce soutien reste insuffisant, car très souvent, et principalement dans les écarts, le transport en commun, inaccessible ou lointain, ne permet pas à la personne dépendante de réellement sortir de son domicile ou ne permet pas aux associations d'organiser des sorties culturelles ou touristiques pour leurs adhérents.

C'est pourquoi le Département va mettre en place les éCar. Il s'agira d'un pool de cars, entre cinq et dix selon les besoins, qui seront mis à disposition des associations pour d'une part assurer une desserte de proximité et d'autre part permettre la mise en place de sorties. Ces cars seront mis à disposition avec chauffeur, ce qui permettra aussi la création d'emplois.

Ainsi nous pourrons lutter efficacement contre l'isolement, tout en permettant un développement du tourisme et de l'offre culturelle réunionnaise en offrant aux opérateurs économiques de ces secteurs des nouveaux consommateurs potentiels. Le Social au service de l'Economie.

FOCUS

LES MAISONS DÉPARTEMENTALES DE L'AUTONOMIE

Le vieillissement de la population réunionnaise est un enjeu sociétal. Mais il est aussi un enjeu quotidien individuel. Car aujourd'hui, pour nombre de personnes âgées, vieillir relève d'un parcours du combattant. Les informations nécessaires pour le « bien vieillir », que ce soit dans l'accompagnement, dans l'amélioration de l'habitat, dans l'accès aux droits, sont disséminées, et de fait, bien souvent inaccessibles pour ces publics. Même les professionnels du secteur reconnaissent avoir des difficultés. Qui plus est, la perte d'autonomie liée à l'âge entraîne inévitablement de la dépendance, et parfois même du handicap, sans que pour autant cette évolution ne soit anticipée de manière administrative.

C'est pourquoi le Département mettra en place quatre à cinq maisons départementales de l'Autonomie (1 par territoire), qui, à l'instar de ce qu'est la MDPH pour le handicap, deviendront des guichets uniques pour les publics concernés et les professionnels. Par un meilleur accès aux droits et aux différents dispositifs, nous permettrons à la personne âgée de mieux vieillir et de retarder sa perte d'autonomie, source de souffrances individuelles et de coûts pour la collectivité. Enfin, nous créerons du lien intergénérationnel puisque seront affectés dans ces Maisons Départementales des jeunes en contrat de Service Civique.

III – CONSTRUIRE DES PARCOURS D'INSERTION POUR LES PUBLICS EN DIFFICULTÉ

Dans notre Département, **un Réunionnais sur quatre vit dans un foyer bénéficiaire du revenu de solidarité active (RSA) et plus d'un jeune Réunionnais sur deux est touché par le chômage.**

Cette situation dramatique représente un enjeu considérable pour notre collectivité, chef de file de l'action sociale et de l'insertion.

En effet, le législateur a confié au Département le pilotage de l'accompagnement social et professionnel des bénéficiaires du RSA et les décisions individuelles relatives au versement de l'allocation.

De même, notre collectivité est responsable de l'aide aux jeunes en difficulté au titre du Fonds départemental d'aide aux jeunes **(FDAJ).**

Dans ce cadre, la demande sociale exprimée auprès du Département n'a cessé de progresser ces cinq dernières années, notamment en nombre de foyers bénéficiaires.

La dégradation de la situation économique locale depuis 2009 a aggravé les difficultés d'accès

à l'activité résultant déjà d'un faible niveau de qualification des publics concernés.

Au défi social s'ajoute un enjeu financier. Le RSA représente aujourd'hui plus de 40% du budget total de la collectivité.

Sa progression constante depuis 2004 a entraîné une insuffisance croissante de la compensation de ces dépenses transférées par l'Etat depuis 2004.

Cette situation réduit ainsi chaque année davantage la capacité du Conseil départemental à intervenir pour prévenir et lutter contre les exclusions et développer d'autres action en faveur de la population.

La maîtrise du versement des allocations et l'accroissement de l'offre d'insertion durable deviennent des enjeux vitaux pour la collectivité.

Face à ce constat, notre Institution se doit de **responsabiliser les Réunionnais, mais aussi de mieux les accompagner pour qu'ils puissent sortir de dispositifs « de survie » au profit d'un réel épanouissement.**

Il s'agit donc d'améliorer l'accompagnement des publics et leur accès aux actions de formation.

La qualité de l'accompagnement des publics est décisive dans la mise en œuvre et le succès d'un parcours d'insertion. **L'accompagnement doit être global,** pour prendre en charge la totalité des problématiques des personnes en difficulté. C'est l'objet principal du déploiement des maisons départementales. Il doit aussi **faciliter l'accès aux actions de formation,** au regard du handicap que représente aujourd'hui le trop faible niveau de qualification des bénéficiaires du RSA.

1 - Contractualiser un accompagnement global au sein des maisons départementales

Le déploiement des maisons départementales doit faciliter la mise en parcours d'insertion sociale et professionnelle, en promouvant la contractualisation (le contrat d'engagement réciproque - CER) comme outil d'accompagnement.

a - Renforcer la contractualisation

Le développement de la contractualisation doit permettre de **mobiliser les publics dans une réelle dynamique d'insertion.** Pour être efficace, elle doit obligatoirement s'accompagner d'une **simplification de l'accès aux aides sociales départementales,** avec une déconcentration plus

forte de la gestion de ces aides (notamment le **Fonds de Solidarité pour le Logement - FSL**).

Dans le cadre du CER, **il sera proposé aux bénéficiaires du RSA, notamment les plus jeunes, d'effectuer bénévolement des actions d'utilité sociale.**

Il pourra s'agir, par exemple, pour les allocataires les mieux formés de s'engager dans la lutte contre l'illettrisme au bénéfice de ceux les moins autonomes. En contrepartie, ils seront prioritaires pour l'accès à un Contrat unique d'insertion prescrit par le Département.

Pour soutenir cette dynamique de contractualisation et enrichir l'offre d'insertion proposée par le Département, **le partenariat avec les autres acteurs de l'action sociale sera renforcé, dans le cadre du pacte territorial d'insertion (PTI)** qui accompagnera le programme départemental d'insertion (PDI), pour la période 2016-2018.

De même, une attention particulière sera portée à intégrer d'avantage les bénéficiaires du RSA comme public prioritaire du **Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des publics en difficulté (PDALHPD)**.

b - Servir le RSA dans le respect du juste droit

Le revenu de solidarité active (RSA) est aujourd'hui la 1ère dépense de la Collectivité. **Il représente à lui seul environ 40% du budget départemental.** Son poids n'a cessé de progresser ces cinq dernières années du fait de la dégradation continue de la situation économique et sociale de La Réunion.

Très insuffisamment compensée par l'Etat, **cette dépense obère de plus en plus la capacité d'action du Département,** notamment pour prévenir et lutter contre les exclusions.

Continuer dans cette direction **réduira le rôle de la collectivité à celui d'un guichet de prestations**. Or le cœur de métier du Département, tel que défini par la législateur, tout comme le besoin, exprimé par les Réunionnais, est celui d'un accompagnement social renforcé.

Dans ce cadre, il s'agit pour la collectivité de **mieux maîtriser la dépense** et de **prévenir les indus.**

Dans cette perspective, la loi sur le RSA a donné **de nouveaux outils aux départements** et une plus grande latitude pour **garantir un meilleur contrôle** du versement des prestations, assurées par la Caisse d'allocations familiales (CAF).

Aussi, le Département veillera à mobiliser toutes les possibilités offertes par le législateur dans le cadre d'**une nouvelle articulation des interventions de la CAF et du Département.** Il s'agit notamment de **renforcer le contrôle à l'ouverture des droits** et de faire appel, le cas échéant, à un prestataire indépendant.

2 - Faciliter l'accès des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active aux actions de formation

Un plan de formation des bénéficiaires du RSA sera conçu en partenariat avec la SPL AFPAR, le Conseil régional et le Pôle Emploi.

a - Soutenir les formations collectives et la lutte contre le l'illettrisme

Le Département confiera à la **SPL AFPAR** dont il est actionnaire la réalisation d'une prestation de formation des bénéficiaires du RSA.

Cette prestation poursuivra deux objectifs prioritaires : **élever le niveau de qualification des personnes disponibles pour un emploi et lutter plus efficacement contre l'illettrisme.**

Une attention particulière sera portée aux actions de formation en adéquation avec l'exercice de métiers s'inscrivant dans les champs d'action de la collectivité. Ainsi, le développement des compétences des bénéficiaires du RSA en matière d'accueil familial et plus généralement de services à la personne sera privilégié.

En matière de lutte contre l'illettrisme, une action de formation de formateurs sera mise en œuvre en direction des bénéficiaires du RSA titulaires d'un diplôme d'un niveau supérieur ou égal à la licence (un millier d'allocataires mobilisables).

b - Mutualiser la prise en charge des formations individuelles

La programmation et le financement de la formation des publics immédiatement disponibles pour un emploi relèvent de **la compétence du Conseil régional et de Pôle Emploi.**

Dans ce cadre, **le soutien aux projets individuels de formation** sera inscrit dans **le pacte territorial d'insertion,** négocié avec l'ensemble des acteurs pouvant contribuer à l'insertion sociale et professionnelle des bénéficiaires du RSA.

3 - Amplifier l'insertion par l'activité économique

L'enjeu principal de la politique départementale d'insertion est d'**améliorer l'efficacité des parcours d'insertion** dont la finalité est le **développement des savoir-être, des savoir-faire et l'accès à l'emploi** des publics concernés.

Pour y parvenir, il s'agit de **donner la priorité aux actions d'insertion qui renforcent l'expérience professionnelle et ouvrent de nouveaux débouchés.** Dans cette perspective, le Département amplifiera son soutien à l'insertion par l'activité économique.

Dans le cadre du programme départemental d'insertion, la collectivité arrêtera un véritable plan dans ce domaine. Il s'agira à la fois de mobiliser les entreprises, de développer les ateliers et chantiers d'insertion (a) et de soutenir l'auto-entreprenariat, notamment par les jeunes.

a - Mobiliser les entreprises et développer les ateliers et chantiers d'insertion

Le Département poursuivra son soutien aux recrutements de **contrats uniques d'insertion dans le secteur non marchand et élargira le champ de l'aide à l'embauche d'emplois d'avenir.** Cependant, une priorité sera donnée au recrutement des bénéficiaires du RSA les plus précaires.

En outre, un soutien particulier sera apporté au **recrutement dans les entreprises et les ateliers et chantiers d'insertion (ACI).**

Dynamiser le CUI Marchand

La « loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances » a étendu le CUI-CIE marchand dans les départements d'outre-mer. Dans ce cadre, **notre collectivité pourra ainsi compléter l'aide financière de l'Etat pour le recrutement de CUI par les entreprises et assurer la prescription de ces contrats.**

L'aide départementale sera bonifiée en fonction de l'intérêt départemental de l'activité. **Elle pourra**

atteindre les 100%. La priorité sera donnée notamment aux entreprises exerçant dans les Hauts.

L'objectif est de retrouver a minima, les résultats obtenus lors de la mise en œuvre du CUI marchand expérimental, de 2008 à 2011 : soit plus de 2000 contrats financés chaque année, avec un taux de sortie positive de plus de 50%.

Soutenir le recrutement de contrats à durée déterminée d'insertion (CDDI)

Le niveau de financement apporté par l'Etat aux CDDI permet de proposer aux publics en difficulté **des contrats de 35H,** facilitant la mise en œuvre des parcours d'insertion.

Dans le cadre d'un plan d'action concerté avec l'ensemble des acteurs concernés, **la collectivité prendra une part active à la promotion de ce contrat,** ouvert aux ateliers et chantiers d'insertion (ACI) et aux entreprises d'insertion (EI).

Ainsi, **le Département portera lui-même des ateliers et chantiers d'insertion. Il pourra également participer au financement d'autres initiatives,** dès lors qu'elles s'inscriront dans des projets d'intérêt départemental et seront conduits par des communes, des CCAS ou des associations solides et expérimentées.

Un soutien sera également apporté à l'entrepreneuriat solidaire collectif et aux **entreprises d'insertion.** C'est notamment dans ce cadre que le Département s'attachera à poursuivre la dynamique de structuration de nouvelles filières de production présentant un fort potentiel en matière de développement économique et d'insertion (à l'instar de **la filière « Bois de Goyaviers »**).

FOCUS

OBJECTIF : 6000 CONTRATS / AN

L'insertion par l'activité économique : le nécessaire défi que doit relever le Département. Face à un chômage qui gangrène la société réunionnaise, face aussi à un nombre croissant de bénéficiaires du RSA faute d'autres débouchés, chacun doit prendre ses responsabilités. Et le Conseil Départemental entend bien assumer les siennes, même si l'emploi relève avant tout de l'Etat.

Ainsi ce projet de mandature se fixe un objectif ambitieux de réaliser quelque 6000 contrats d'insertion par an. D'une part, en mobilisant 2000 contrats aidés dans le secteur marchand, où l'on sait que les possibilités de pérennisation sont importantes. Et d'autre part en réalisant 4000 contrats dans le secteur non marchand, sur 150 chantiers d'insertion répartis dans toute l'île et portés par la future SPL « Environnement et Insertion » ou, pour un tiers d'entre eux, par les communes et autres partenaires de proximité.

Les moyens dédiés à cette ambition sont importants : plus de 28 M€ par an. Mais la cohésion sociale et l'investissement dans le capital humain sont des priorités majeures pour notre territoire.

Amplifier le soutien à l'auto-entrepreneuriat comme levier d'insertion

La création d'entreprise est un **moyen efficace et pérenne de créer son propre emploi.** Dans le cadre de la loi NOTRe, en sa qualité de chef de file de l'action sociale, **le Département reste légalement compétent pour accompagner l'insertion professionnelle des bénéficiaires du RSA et des jeunes en difficulté.**

Aussi, il poursuivra ses efforts pour simplifier et améliorer l'accompagnement des porteurs de projets, notamment en favorisant **la création de guichets uniques.** En outre **une nouvelle aide spécifique sera créée en faveur des jeunes en difficulté.**

Simplifier la création d'activité par les publics en difficulté.

La collectivité poursuivra le financement des structures d'accompagnement, membres du **Réseau Points Chances** (Boutique de gestion, Réunion Entreprendre, ADIE, REUSIT...).

Cependant, elle les encouragera à **créer de véritables guichets uniques de proximité.** Il s'agira de rendre plus accessible et de renforcer l'offre d'accompagnement existante, en mutualisant les moyens, notamment ceux dédiés à l'accueil.

Parallèlement le Département s'attachera à **simplifier l'accès aux aides départementales** (ADEN et PREFACE) de façon à **être plus réactif dans leur mise en œuvre.** Ces dernières doivent être disponibles au moment où le porteur de projet en a le plus besoin. Il s'agit ainsi d'**amplifier le recours à l'aide départementale aux entreprises nouvelles (ADEN)** qui devra être **recentrée sur les bénéficiaires du RSA et les jeunes en difficulté.**

Créer un tremplin pour l'activité des jeunes (TAJ)

Le « **nouveau pack jeune citoyen** » sera élargi pour soutenir la création d'activité par les jeunes en difficulté.

Une nouvelle aide sera ainsi créée : **le tremplin pour l'activité des jeunes (TAJ).** Il s'agit de

combiner **une aide au démarrage de l'activité, non remboursable**, pouvant aller jusqu'à 8000 €, et **un accompagnement renforcé sur 36 mois.**

Ce dernier sera construit avec les opérateurs du réseau Points Chances pour alléger les contraintes administratives, limiter la prise de risques et favoriser l'initiative.

Plus généralement, **une articulation des aides du Département et des dispositifs pilotés par la Région sera recherchée** afin de faciliter le développement et la pérennisation des entreprises créées, grâce au soutien des dispositifs d'insertion.

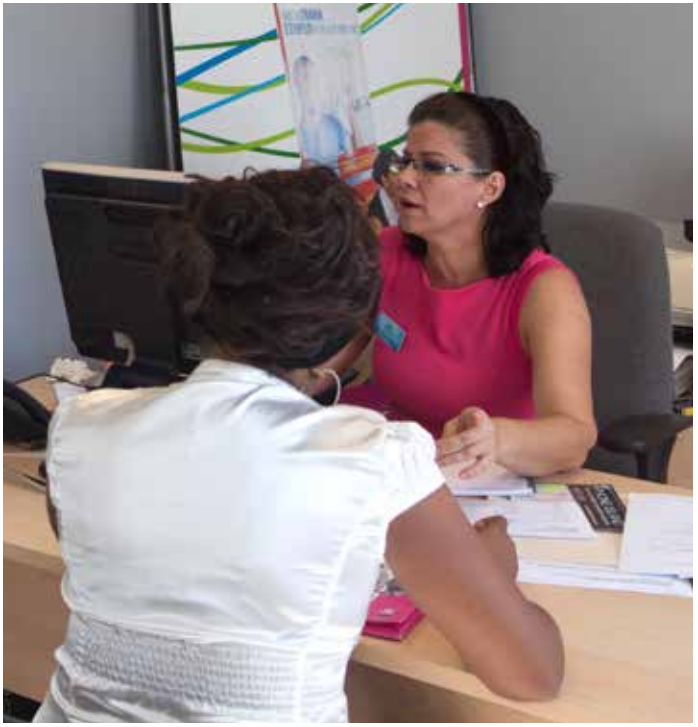

FOCUS

LES CONFÉRENCES CITOYENNES

RESPONSABILISATION : Le Département entend mettre l'accent sur la responsabilisation des publics auxquels il s'adresse. Mais la responsabilisation ne se décrète pas, elle se partage. Et qui dit responsabilisation dit adhésion. Qui dit adhésion, dit implication et reconnaissance. C'est pourquoi le Département mettra en place des « conférences citoyennes ». Enfants, personnes âgées, personnes handicapées, jeunes ou moins jeunes : autant de publics, autant de conférences. Ces conférences auront plusieurs objectifs :

- Entendre les besoins de chacun pour penser des dispositifs qui y répondent au mieux
- Evaluer et améliorer les dispositifs existants
- Recueillir les idées novatrices pouvant être exprimées, et les mettre en oeuvre
- Mieux informer sur les droits et devoirs de chacun

Au-delà de ces conférences « par public » sera aussi mise en œuvre une Commission de la Transparence, qui associera des citoyens à l'évaluation des politiques du Département.

C'est la consécration du **Citoyen Providence**, c'est-à-dire un Citoyen responsable, associé aux prises de décision, et prenant en main son destin.

LE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

« Il faut une nouvelle culture qui lie l'idée de réformes multiples à celle de transformation profonde, ce que j'appelle métamorphose. »

Edgar Morin

« Une nouvelle culture », associée à une « transformation profonde », tel est l'enjeu de ce projet de mandature.

Une « transformation profonde », c'est repenser le développement de La Réunion. Au cours de 70 années de départementalisation, le développement de La Réunion s'est concentré d'une part sur le pourtour littoral, et d'autre part sur les zones urbaines de ce pourtour. De fait, des inégalités territoriales importantes sont apparues, entre les Hauts et le littoral, et même entre portions littorales. Il s'agit aujourd'hui de réduire ces inégalités, d'autant que ce rééquilibrage est source de richesses, d'emplois et in fine d'épanouissement individuel et collectif.

I – UN INVESTISSEMENT RESPONSABLE POUR UN AMÉNAGEMENT ÉQUILIBRÉ DU TERRITOIRE, BASE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DE L'ÎLE

A La Réunion, plus qu'ailleurs, la collectivité départementale est un acteur majeur de l'aménagement du territoire et du développement économique notamment par le **caractère stratégique de ses propriétés :** espaces forestiers, espaces naturels sensibles (ENS), sites touristiques et domaines historiques ayant une dimension culturelle importante. La Collectivité est par ailleurs propriétaire de parcelles dotées d'une valeur économique significative, à proximité du Port ou le long du littoral par exemple.

A travers ses compétences, le Département participe à l'organisation du territoire. Il est responsable d'un **réseau routier** desservant les écarts et les Hauts. Il entretient de nombreux **ouvrages d'art névralgiques.**

Il pilote **l'aménagement hydraulique structurants** pour une couverture optimale des besoins agricoles mais également socio-économiques.

Il est le principal financeur de la protection et de **la valorisation des espaces naturels, atouts du développement touristique.**

Il est également le garant de la préservation du foncier agricole et organise **la reconquête des terres en friche.**

Parallèlement, son rôle dans l'économie réunionnaise est considérable à plusieurs titres.

Il impulse et met en œuvre **la politique agricole.** Il intervient également de façon importante dans le **secteur éco-touristique** et désormais sur un secteur à fort potentiel : **les sports de pleine nature.**

En tant qu'Autorité de gestion du **FEADER** (Fonds Européen Agricole et du Développement Rural), il est garant de la bonne utilisation des fonds européens pour **le développement rural.**

Enfin, sa capacité financière, à travers ses interventions en fonctionnement mais également à travers ses investissements lui attribue, de fait, un poids prépondérant dans l'économie réunionnaise.

Cette place majeure confère une double responsabilité à notre Collectivité. D'une part, elle est garante **d'un investissement responsable** pour un **aménagement équilibré du territoire,** celui-ci étant la condition **d'un développement durable de l'île.**

D'autre part, en mettant en synergie ses interventions, la Collectivité dispose d'un levier de **développement économique.**

A - RÉSEAUX ROUTIERS ET TRANSPORTS AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT ÉQUILIBRÉ

Avec plus de 700 km de voiries, le Département est un acteur essentiel de l'aménagement et de la structuration du territoire.

1 - Conforter le réseau routier et faciliter les déplacements

L'enjeu associé à la question des routes et des transports englobe également les problématiques de **sécurité** mais également d'**équité sociale**.

Une bonne organisation des déplacements est une condition au développement individuel et équilibré des territoires.

a - Améliorer et développer le réseau routier départemental

Le réseau des routes départementales se situe au cœur des problématiques de déplacement à l'échelle du territoire du fait de l'importance du réseau de desserte (720 km) irriguant l'ensemble des micro-régions et constituant les liaisons essentielles entre les hauts et les bas.

Ainsi, la collectivité ira au delà de ses missions de maintien du bon état des routes départementales et de sécurisation du réseau, en mettant en œuvre **un véritable engagement pour l'amélioration des routes départementales et leur développement.**

Dans ce cadre, un montant de 25 M€/an pourrait être affecté au domaine routier (soit 20 M€ en investissement et 5 M€ en fonctionnement) pour les interventions relatives au **renforcement de chaussées, à la sécurisation des falaises, à l'entretien et la réparation de 400 ouvrages d'art.**

De plus, **un programme ambitieux de développement du réseau routier départemental sera axé notamment sur un programme de suppression de radiers, d'aménagements urbains et de structuration du territoire par la création de voies nouvelles ou de déviation** (par exemple, la RD 100, RD 53, RD 03, …).

Parmi ces nouveaux axes, **les études et travaux pour la création d'une liaison des hauts de l'Est seront engagés.**

b - Renforcer la performance du réseau de transport interurbain

Le déploiement, depuis décembre 2014, du nouveau réseau car jaune a permis de moderniser et de rendre plus performant le **seul réseau public de transport inter-urbain de l'île de la Réunion.**

Il s'agira de renforcer et d'améliorer en permanence ce réseau structurant de déplacement notamment par la complémentarité des offres de transports entre le réseau Cars Jaunes et les réseaux locaux, **par le développement de l'interopérabilité, par le déploiement d'outils modernes d'information,** par **une adaptation de l'offre à la demande,** et par **l'amélioration de la qualité des points de connexion** (gares, arrêts…).

De plus, ce développement sera conduit avec **des objectifs de transport socialement solidaire** en vue de répondre aux besoins de déplacement des publics les plus fragiles. **Un service de transport à la demande (TAD) à l'échelle départementale sera mis en œuvre**, en concertation avec les autres Autorités Organisatrices de Transport et le Syndicat Mixte des Transports Réunionnais (SMTR). De même, la prise en charge du transport **des élèves et étudiants handicapés** sera poursuivie.

Enfin, il s'agira d'atteindre l'objectif d'offrir la **gratuité sur tous les réseaux aux publics les plus fragiles** (personnes âgées, personnes porteuses de handicap, RQTH, anciens combattants…), d'harmoniser les différentes gammes tarifaires, et de mettre en accessibilité maximale l'ensemble du réseau (aménagement des gares routières et des arrêts, véhicules adaptés, informations accessibles et dynamiques, services adaptés d'accompagnement des voyageurs).

B - ACCOMPAGNER LA MODERNISATION DES EXPLOITATIONS AGRICOLES ET SATISFAIRE LES BESOINS EN EAU

L'Agriculture est l'un des piliers de l'activité économique de l'île. Il est aussi un vecteur

structurant de notre histoire et de notre cadre de vie. L'action de la Collectivité dans ce domaine majeur est essentielle et doit permettre l'expression renouvelée et renforcée d'une agriculture **moderne et performante.** Pour cela, elle doit agir dans les domaines de protection des espaces, de modernisation des exploitations et de sécurisation de l'activité en particulier sur le plan hydraulique.

1 - Accompagner la modernisation des exploitations et leur pérennité

Notre agriculture, vectrice d'emplois et d'insertion, doit bénéficier de tous les moyens de s'exprimer au travers d'un espace multifonctionnel à préserver et des terres à reconquérir. Elle doit constituer un secteur moteur de l'innovation et du développement territorial.

a - Poursuivre un objectif ambitieux de protection et de développement de la sole agricole

Dans un contexte de forte pression démographique et urbaine, la préservation et la valorisation des espaces agricoles constituent un enjeu majeur pour l'agriculture réunionnaise. La diminution chronique des surfaces vouées à l'agriculture a pu être contenue depuis le début des années 2000. La SAU (Surface Agricole Utile) est stabilisée à 43000 hectares.

La préservation des surfaces agricoles doit être confortée grâce à une politique affirmée de protection des terres agricoles en visant un objectif ambitieux de **50 000 hectares.**

De façon conjointe, il s'agira de **poursuivre les actions de contrôle du morcellement et les actions de remise en valeur des terres en friches,** à travers une procédure « Terres Incultes », rendue plus efficace.

De plus, il conviendra de valoriser les espaces de continuité écologique à vocation agricole et les surfaces foncières détenues par les collectivités et de **définir les règles de compensation des pertes de terrains agricoles en partenariat avec l'ensemble des acteurs concernés.**

b - Accentuer la modernisation, la diversification et la compétitivité des exploitations agricoles

L'implication de la collectivité départementale sera marquée par le soutien de l'investissement au sein des exploitations agricoles et des unités de transformation agro-alimentaires (petites unités), grâce à la mise en œuvre des dispositifs d'aides aux **investissements et à l'équipement.**

La poursuite de la modernisation et de la diversification des exploitations agricoles s'accompagnera d'une modernisation des « itinéraires techniques » dans le cadre du

soutien des objectifs de diversification agricole et d'optimisation des taux de couverture de la production locale.

Il sera également nécessaire de favoriser un rééquilibrage de zones de production, notamment à travers le soutien du développement de l'agro-transformation en particulier dans l'Est, le Sud et les Hauts.

Parallèlement, une sensibilisation des instances européennes pour une meilleure prise en considération des investissements liés à l'ensemble des filières fruits et légumes sera engagée.

Sur le plan de la technicité et de la compétitivité, le soutien sera axé principalement sur **le transfert de connaissances et le conseil aux agriculteurs.**

Pour ce faire, il s'agira de soutenir **un encadrement technique de qualité** conduit par les organismes agricoles dans les domaines du développement, de la gestion, du sanitaire et du phytosanitaire.

La sécurisation sanitaire des productions nécessitera un **renforcement du rôle du Laboratoire Vétérinaire Départemental,** notamment à travers une démarche d'accréditation.

Par ailleurs, **les expérimentations et innovations seront valorisées à travers l'ARMEFLOR.** Dans le domaine de l'innovation, la valorisation des sous-

produits agricoles et agro-alimentaires, notamment à des fins agronomiques sera également soutenue. L'accompagnement des ateliers de transformation sera privilégié, notamment dans l'Est et le Sud.

La valorisation et la promotion **des produits agricoles locaux** trouveront leur traduction aussi bien au travers du soutien à des manifestations agricoles (SIA, Foires agricoles, marchés de producteurs, etc.) que par le biais des marchés de la **restauration collective** et des projets de circuits courts et de proximité (**AMAPEI,** etc.).

Enfin, notre action consistera à continuer à soutenir nos productions et nos savoir-faire à l'export, notamment dans la zone de l'océan Indien.

2 - Satisfaire à long terme les besoins en eau des territoires

La mise en œuvre des grands ouvrages hydro-agricoles constitue une intervention de large ampleur de la collectivité pour un aménagement hydraulique équilibré du territoire. La poursuite de ces équipements structurants est à la base du développement sécurisé et pérenne de l'ensemble des activités notamment agricoles.

a - Répondre techniquement aux différents usages dans le cadre d'une gestion globale de l'eau

L'enjeu majeur en terme de gestion de l'eau à l'échelle de l'île, réside dans la sécurisation et l'adéquation à long terme des ressources et des différents besoins en eau. Il y a lieu de palier les inégalités hydriques structurelles (déficits structurels Est-Nord / Ouest-Sud et Hauts/Bas) et la répartition inégale des ressources (communes déficitaires, communes excédentaires) pour un développement équilibré et solidaire du territoire réunionnais.

Les orientations poursuivies par le Conseil Départemental s'articulent donc autour de deux axes forts.

Sur le plan opérationnel, il s'agira de **poursuivre le développement des grands périmètres hydro-agricoles, en particulier dans le Sud et dans l'Est au travers de la mise en œuvre du projet MEREN (Mobilisation en eau des régions Est et Nord).**

Sur le plan organisationnel, il conviendra de **lancer et développer l'outil opérationnel de gestion départementale de l'eau, la SPL Vaqua.**

b - Développer une politique financière et solidaire à travers l'Office de l'eau de La Réunion

La collectivité départementale occupe le rôle reconnu de **chef de file** dans le domaine de la **gestion de l'eau,** de part l'importance des aménagements hydrauliques depuis près de 40 ans et par l'organisation de la gestion partenariale de l'eau en lien avec les organismes de Bassin.

A ce titre, **l'Office de l'eau,** établissement public rattaché à la collectivité, permet de contribuer par le biais d'une solidarité territoriale (redevances sur l'eau), au financement de **l'eau et l'assainissement,** et **d'assister les communes** dans la programmation des actions nécessaires.

Dans un contexte de raréfaction des financements publics, le renforcement de l'intervention financière de l'Office de l'eau en lien avec un pilotage rapproché de la collectivité, et du Comité de Bassin apparait déterminant pour assurer un **financement équilibré et socialement supportable** de l'eau potable et de l'assainissement

C - ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT RURAL, TERRITORIAL ET HUMAIN, EN PARTICULIER DANS LES HAUTS, 5ÈME MICRO-RÉGION

Les Hauts ont bénéficié de mesures de rattrapage pendant des années. Le Département souhaite reconnaître aujourd'hui les Hauts comme une des principales richesses de La Réunion. **Une 5ème micro-région,** siège d'une modernité authentique et peut désormais être considérée comme un territoire d'avenir du développement de La Réunion.

1 - Structurer le développement des Hauts et renforcer leur attractivité

Afin d'atteindre ses objectifs, le Département tiendra un rôle majeur dans la construction de cette nouvelle dynamique pour les Hauts. Il pilotera avec le Secrétariat général des Hauts (SGH) un plan stratégique et se dotera d'outils opérationnels, comme les AMAPei, pour initier des projets territoriaux.

a - Mettre en œuvre un plan stratégique partagé de développement des Hauts

Ce plan sera formalisé et mis en œuvre en concertation avec les autres acteurs des Hauts, en particulier le Secrétariat général des Hauts, nouvelle forme de gouvernance au sein de laquelle le Département se positionne **comme chef de file.**

Le Département veillera à ce que les actions soient menées avec des objectifs précis en termes de retombées économiques et d'emplois.

En tant qu'Autorité de gestion, il veillera à **faire du FEADER le soutien financier résolu du développement des Hauts.** Par ailleurs, les Maisons départementales des Hauts joueront un rôle moteur puisqu'elles seront dotées de services d'accompagnement dédiés aux porteurs de projets.

Enfin, l'alimentation en eau des Hauts et des zones isolées constitue un frein au développement socio-économique de ces espaces au caractère rural marqué. **Le Département définira un plan d'actions partenarial afin d'améliorer la**

distribution en eau des Hauts et de sécuriser les exploitations par les aménagements hydro-agricoles adaptés.

b - Soutenir la création des AMAPéi

Le Département accompagnera le déploiement des AMAPéi sur l'ensemble du territoire. Ce nouveau dispositif sera l'outil d'une agriculture différente. Une agriculture renouant avec les fondamentaux que sont le lien de proximité entre producteurs et consommateurs, la qualité et l'authenticité des produits. Les AMAPéi seront également orientés vers l'insertion professionnelle et la valorisation des terres en friche.

FOCUS

LA RÉUNION, ARCHIPEL D'ÎLETS

A La Réunion, nous n'avons pas d'îles, comme certains de nos voisins qui en ont un atout touristique. Mais nous avons des îlets, qui constituent également des potentialités touristiques et d'indéniables richesses humaines.

L'avenir de La Réunion se bâtira en effet par les Hauts. Ils représentent 93% de nos espaces naturels, 60% de la surface agricole utile, et un Réunionnais sur 5 y vit. Par ailleurs, ils sont les principaux lieux touristiques de notre île, et le tourisme, pour se développer, devra s'appuyer sur les richesses des Hauts.

Enfin, avec les 105 M€ de fonds européens, nous disposons de financements importants pouvant aider à la réalisation d'une véritable politique de développement durable pour les Hauts de La Réunion.

La politique départementale s'appuiera sur principalement trois leviers :

- **L'agriculture.** Il s'agira d'aider à la modernisation des exploitations, à leur développement mais sans renier leur authenticité ni leur dimension familiale : les « terroirs authentiques ». Dans le même temps, seront développées les AMAPéi qui permettront de répondre aux attentes de débouchés commerciaux pour les agriculteurs et de « circuits courts » pour les consommateurs.
- **Le tourisme.** L'offre d'hébergement de qualité devra être développée voire initiée pour ce qui concerne certains types d'hébergement tels que les écolodges ou les hébergements insolites, répondant ainsi à une demande de plus en plus croissante. 5 à 10 sites seront identifiés sur l'ensemble de l'île, tels que le Volcan, le Maïdo ou Mafate par exemple. Autour des centres d'attractivité, le Département oeuvrera pour la mise en place de véritables filières artisanales, éco-touristiques ou agro-touristiques.
- **La sécurisation de l'alimentation en eau.** Ces développements ne peuvent s'imaginer sans une sécurisation de l'alimentation en eau, potable ou à usage agricole. Un investissement de 5 millions d'euros y sera consacré.

2 - Favoriser l'émergence de filières d'activités et d'insertion par l'économie, au plan local ou valorisable à l'échelle Régionale (COI)

Porté par la conviction que **le Réunionnais doit davantage croire en lui-même** pour oser inventer, créer et s'exporter, le Conseil départemental veut insuffler des dynamiques exemplaires fondées sur des initiatives et expertises locales. L'objectif est de contribuer au renouveau de l'artisanat, au développement de techniques innovantes, à la valorisation de la créativité et des compétences.

a - Consolider les filières artisanales innovantes (« Bois de goyavier »)

Le développement de nouvelles activités sur les espaces naturels et forestiers sera favorisé et accompagné, dans le cadre d'un plan départemental de valorisation agricole, artisanale et sylvicole des espaces naturels départementaux. Le Département soutiendra par ailleurs, les filières d'exploitation de **bois locaux.**

Il s'agira notamment de contribuer au maintien et au développement des savoir-faire artisanaux locaux (bardeaux, ..)

Le Département souhaite accompagner les filières novatrices à fort potentiel de développement endogène. S'agissant de la filière Bois de Goyavier, après avoir joué un rôle d'incubateur, il convient désormais de permettre **le développement commercial** et la structuration économique de cette filière en accompagnant le développement de la SCIC (Société Coopérative d'Intérêt Collectif) nouvellement créée.

L'Atelier départemental sera consolidé grâce à la mise en place d'**un service dédié à l'accompagnement des filières.**

b - Développer des pôles de compétences dans un objectif de rayonnement régional

Compte-tenu du savoir-faire réunionnais déployé depuis plusieurs décennies dans les domaines de l'eau et de l'agriculture, La Réunion a vocation à devenir un pôle de compétences à rayonnement régional sur ces thématiques.

De par son expérience et expertise sur ces

questions, la collectivité départementale jouera un rôle central dans cette dynamique de valorisation et d'ouverture.

A travers son laboratoire vétérinaire, la Collectivité dispose des compétences nécessaires pour déployer une expertise régionale en matière de **sécurité sanitaire agricole.**

De même, le Département s'engagera dans une valorisation à l'international du savoir-faire agricole réunionnais, notamment dans les domaines de **l'encadrement technique,** de **la formation et de la lutte contre les maladies en milieu tropical.**

Dans le domaine de l'eau, les compétences analytiques (Laboratoire des eaux) peuvent représenter un support utile pour **un pôle de compétences basé sur des savoir-faire rares.** Ce pôle contribuera à la capitalisation des connaissances, à la formation et au rayonnement international de La Réunion à travers des opérations de coopération régionale.

Les thématiques de l'eau et de l'agriculture, peuvent être des vecteurs privilégiés de mobilité et d'insertion professionnelle, notamment à destination des jeunes, par la mise en œuvre de projets de coopération régionale.

L'appartenance indiaocéanique, via notamment la coopération régionale, est **la nouvelle culture** que nous devons faire émerger, en complément de notre appartenance française et européenne. Elle dispose d'un atout indéniable pour pouvoir développer des échanges avec ces zones : sa culture, sa polyculture. Rien de ce qui est Africain, Indien, Chinois n'est totalement étranger au Réunionnais ; rien de ce qui est Réunionnais n'est totalement étranger à l'Africain, l'Indien, au Chinois… La mobilité vers la France et l'Europe doit être pensée dans une logique d'apport et de bénéfice réciproques.

Avec l'insertion par l'activité économique, le soutien à l**a mobilité apparaît aujourd'hui comme l'un des meilleurs moyens de renforcer l'employabilité des publics en recherche d'insertion** et de leur offrir des débouchés pérennes sur le marché de l'emploi.

3 - Mieux articuler et mutualiser les interventions favorisant la mobilité

a - Optimiser le partenariat institutionnel

La nouvelle répartition des compétences, issue de la loi NOTRe, rend désormais indispensable **une meilleure articulation et une mutualisation des moyens dédiés aux politiques de mobilité vers l'Hexagone et l'Europe.**

De nombreux opérateurs et dispositifs interviennent pour faciliter la mobilité (CNARM, LADOM, Région…). Afin de renforcer l'efficacité des actions mises en œuvre, le Département contribuera à **améliorer la coordination** de ces différentes interventions, notamment en promouvant le renforcement du partenariat institutionnel (Etat-Région-Département).

Il s'agira aussi bien de **mieux articuler les politiques de mobilité et de continuité territoriale** que de **renforcer le lien entre la formation professionnelle** à La Réunion **et l'accès à**

l'emploi, en mobilité. Ainsi les jeunes titulaires de BAC professionnels, qui échouent trop souvent en 1ère année de licence, pourraient être davantage accompagnés dans une démarche de mobilité.

C'est dans ce cadre que le partenariat avec les associations et la diaspora réunionnaises de l'Hexagone sera reconduit et qu'**un nouveau contrat d'objectifs et de moyens pluriannuel sera conclu avec le CNARM.**

b - Rénover le partenariat avec le CNARM

Conformément aux compétences légales de la collectivité, le partenariat avec le CNARM mettra plus fortement l'accent **sur la mobilité des jeunes en difficulté d'insertion et des bénéficiaires du RSA les plus autonomes.**

Il sera également l'outil privilégié pour **développer les actions de mobilité-insertion dans la zone océan Indien,** conduites par le Département dans le cadre de sa politique de coopération.

Il sera proposé au CNARM d'en faire u**n axe prioritaire de ses interventions** autour de ses principaux métiers que sont la prospection d'employeurs, la préparation à la mobilité et l'accompagnement à l'installation dans le territoire d'accueil.

4 - Amplifier la coopération-insertion

Les moyens nouveaux dévolus aux actions de coopération dans le cadre du **programme INTERREG 5, cofinancé par l'Union Européenne** pour la période 2014-2020 permettront d'**amplifier les actions de mobilité-insertion déjà conduites par le Département dans la zone océan Indien.**

a - Elargir le volontariat départemental aux pays d'origine du peuplement

Jusqu'à présent les volontaires du Département ont essentiellement été déployés dans le sud-ouest de l'océan Indien et en Afrique australe. Il s'agit aujourd'hui d'**amplifier,** notamment sur le plan quantitatif, **les actions déjà mises en œuvre** et de les élargir vers les pays d'origine du peuplement, en particulier **l'Inde et la Chine**.

Dans cette perspective, **toutes les actions de coopération de la collectivité intègreront un volet insertion** et le **dispositif de volontariat départemental sera rendu plus incitatif.**

Il s'agit à la fois de **mieux répondre aux besoins des pays d'accueil** et de **s'adapter aux situations diverses des volontaires potentiels,** en développant différents types de missions. Elles prendront la forme de **chantiers d'insertion courts** ou d'**engagements de plus d'un an,** dans le cadre d'un **contrat unique d'insertion,** d'un contrat de **service civique** ou d'un **emploi d'avenir.**

Pour le rendre plus incitatif, **le niveau des aides financières à l'installation et au logement sera revalorisé** et adapté aux conditions de vie dans le pays d'accueil.

b - Valoriser les actions de coopération et les intégrer dans les programmes d'accompagnement

L'amplification de la politique départementale de coopération-insertion demande **une adhésion croissante des publics en recherche d'insertion.** Elle passe par le développement de la culture de la mobilité et une ouverture plus grande sur les potentialités offertes par notre environnement régional.

Dans cette perspective, il s'agit notamment de mieux valoriser les expériences de volontariat réussies, notamment dans le cadre d'**actions de communication dédiées.** Elles pourraient prendre la forme d'**un prix du volontariat.**

En outre, **les actions de coopération seront davantage intégrées dans les programmes d'accompagnement** et proposées aux bénéficiaires du RSA, dans le cadre du PDI, et aux jeunes en difficulté, dans le cadre de **l'Académie des Dalons** ou du **plan 4000 jeunes parrainés.**

DÉPARTEMENT DE LA Réunion
www.cg974.fr

L'INTELLIGENCE INSTITUTIONNELLE

« Maximiser la valeur tout en réduisant les ressources. Mais la démarche va plus loin : elle invite à faire preuve d'agilité d'esprit, à savoir, comme les inventeurs des pays émergents, convertir l'adversité en opportunité. Pour eux, l'innovation est une source d'émancipation, une quête de liberté »

(Navi Radjou – Libération du 2 mars 2014)

« Convertir l'adversité en opportunité » : c'est pourquoi le Département a choisi la voie de l'innovation, parfois même de la « révolution » pour mener à bien son projet de mandature 2015-2021. **Cette innovation passe d'abord par la voie de la simplification et de l'optimisation de nos dispositifs d'aide.** Mais elle sera aussi déclinée dans l'insertion professionnelle, où nous devons trouver de nouveaux dispositifs, ainsi que de nouveaux pilotages pour que les parcours proposés puissent déboucher sur de réelles solutions pérennes pour le bénéficiaire.

Enfin, le patrimoine, historique, culturel, environnemental et routier de la Collectivité va devenir « actif » et servir de levier pour la création d'emplois et de richesses.

I – SIMPLIFICATION DE L'ACCÈS AU DROIT

La simplification de l'accès aux droits (APA, chèque santé, aide ménagère…) pour les bénéficiaires est une orientation forte de la Collectivité, qui trouve sa déclinaison opérationnelle dans :

- **la mise en œuvre d'un dossier unique de demandes d'aide** avec un numéro unique pour chaque famille,
- **le développement des outils informatiques permettant de saisir la demande en ligne** (applications smartphone, borne en accès libre dans chaque maison départementale, tablettes reliés à un logiciel métier),
- **l'harmonisation des profils et formations au sein des équipes de territoire**.

L'objectif est de **garantir l'équité, l'égalité et la rapidité de traitement de chaque citoyen** sur l'ensemble du département.

S'agissant de l'adaptation de la réponse apportée à chaque personne handicapée, il sera créé un outil de traçabilité des décisions de la Commission Des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH), qui permettra d'identifier **les besoins non satisfaits,** et d'élaborer **un guide de procédure.**

Par ailleurs, la création **d'une commission de coordination** rassemblant les structures, les financeurs et les professionnels traitera la question des « dossiers sans suite ». Elle apportera des réponses territoriales concrètes et de qualité en articulant plusieurs modes d'intervention, **pour atteindre, autant que possible, l'objectif du « Zéro sans solution » !**

FOCUS

LES BAD, C'EST BIEN !

Dans les Maisons Départementales, notamment dans les écarts et les Hauts de l'île (Salazie, Cilaos, Mafate, Petite-Ile, Trois-Bassins…) seront mises en place des Bornes d'Accès aux Droits (BAD).

Il s'agira de bornes interactives, mises en libre service, à partir desquelles chaque usager pourra connaître les dispositifs auxquels il a droit ; compléter les formulaires de demandes mais aussi suivre leur traçabilité à partir d'un numéro unique identifiant.

Nous permettrons ainsi de répondre aux attentes des quelque 20% de Réunionnais qui vivent dans les Hauts et qui, souvent, sont obligés de se déplacer pour accomplir des formalités aujourd'hui réalisables à distance de manière sécurisée. Ces Bornes se justifient aussi par le fait qu'encore un foyer réunionnais sur 2 n'est pas équipé d'Internet. Leurs applications pourront aussi être amenées à évoluer en fonction des besoins exprimés.

II – UN NOUVEAU PILOTAGE DES PROJETS D'INSERTION

La réussite des projets d'insertion dépend du professionnalisme de leur pilotage et de la qualité de l'accompagnement des publics qui y participent. Sur ces deux plans, des marges de progrès existent.

Il s'agit de **renforcer le pilotage des projets d'intérêt départemental et de mieux ancrer la politique départementale d'insertion sur le territoire, tout en améliorant l'accompagnement des publics et notamment leur accès aux actions de formation.**

RENFORCER LE PILOTAGE DES PROJETS D'INTÉRÊT DÉPARTEMENTAL ET MIEUX ANCRER LA POLITIQUE DÉPARTEMENTALE D'INSERTION SUR LE TERRITOIRE

Le patrimoine départemental, naturel, culturel, routier, bâti et non bâti, **a vocation à devenir un levier central des politiques d'insertion du Département.**

Dans cette perspective, **la collectivité doit pouvoir piloter directement le déploiement d'une offre d'insertion s'appuyant sur la valorisation de son patrimoine.**

C'est l'objet principal de la création de la SPL Environnement Insertion. En outre, il est également indispensable de **s'inscrire dans la proximité,** notamment en partenariat avec les communes et les centres communaux d'action sociale (CCAS).

1 - Créer la SPL Environnement Insertion

En partenariat, **avec la Région, les EPCI et/ou les communes, une société publique locale (SPL) « Environnement Insertion » sera créée** afin de porter les projets d'intérêt commun, mobilisant notamment le patrimoine départemental comme levier d'insertion.

a - Mobiliser le patrimoine départemental

Cette SPL aura l'avantage de permettre un pilotage direct par la collectivité de ses interventions, en garantissant à la fois **un contrôle de ses actions et la souplesse de fonctionnement d'une entreprise privée.**

La SPL interviendra sur l'ensemble du patrimoine foncier et immobilier de la collectivité. **Elle portera et/ou pilotera des chantiers d'insertion et les parcours des personnes en contrats aidés recrutées dans ce cadre.**

b - Développer l'innovation sociale

Amenée à concevoir des plans d'actions, **la SPL développera également une ingénierie de projets innovants.** Il s'agit notamment de renforcer le lien entre secteur public et acteurs privés afin de favoriser le prolongement dans le secteur marchand des actions menées et l'ouverture de débouchés économiques pour les publics engagés dans une démarche d'insertion.

Il s'agira notamment de favoriser **l'émergence d'un entrepreneuriat solidaire** sous forme individuelle ou collective.

Dans ce cadre, la SPL pourra également conventionner avec des structures d'insertion par l'activité économique telles que **les groupements d'employeurs ou les entreprises d'insertion,** afin de renforcer la cohérence et la réussite des parcours.

2 - Soutenir les projets de proximité d'intérêt départemental

Certains projets d'intérêt départemental peuvent s'inscrire dans la proximité, au regard des populations ou des territoires concernés. Le Département continuera à les soutenir dès lors qu'ils s'appuieront sur **un pilotage territorial fort.** Ce pilotage devra s'inscrire dans le cadre d'un **projet social de territoire (PST)** partagé.

a - Favoriser l'initiative des communes et des CCAS

Les Communes et les CCAS sont les principaux acteurs de l'insertion sociale et professionnelle de proximité. Ils sont garants des interventions conduites en faveur de leur territoire et la pérennité des actions engagées.

Dans le prolongement **des partenariats de proximité des aides sociales (PPAS) initiés en 2014 afin de renforcer la collaboration avec ces partenaires,** le Département soutiendra les actions conduites visant à développer les savoir être, les savoir faire et l'accès à l'emploi des bénéficiaires du RSA et des jeunes en difficulté. **Il s'agira notamment de développer les ateliers et chantiers d'insertion (ACI) et plus généralement l'insertion par l'activité économique (IAE).**

b - Accompagner les partenaires associatifs

Le soutien aux communes et aux CCAS ne doit pas exclure l'accompagnement de projets associatifs dès lors qu'ils relèvent de l'intérêt départemental.

Ce dernier, hors la mobilisation du patrimoine départemental, se définit par rapport aux **compétences du Conseil départemental et aux axes prioritaires arrêtés pour la mandature.**

Dans ce cadre, l'objectif sera principalement de **consolider les partenariats existants,** de les professionnaliser ou de les développer, **dès lors qu'ils s'appuient sur des acteurs réellement solides et expérimentés.**

L'enjeu pour la collectivité est de pouvoir conventionner avec **un réseau d'opérateurs fiables** en matière de gestion **et efficaces** en termes d'insertion.

III – LE PATRIMOINE AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT

La culture, le sport, les routes : jusqu'ici ces compétences étaient abordées dans une approche sectorielle, segmentée. Ces compétences sont des sources de développement et d'emplois !

Le Département entend en effet mobiliser tous les leviers dont il dispose **pour impulser un nouvel élan créateur d'activités et d'emplois, sous forme de solidarité économique.**

Il mobilisera d'une part son patrimoine pour générer de l'activité économique et touristique en cohérence avec ses missions sociales et culturelles.

Il impulsera d'autre part un développement endogène, fondé sur les atouts de l'île: ses paysages, en particulier les Hauts, ses ressources et matériaux insuffisamment exploités et mis en valeur et naturellement, ses hommes, leur savoir-faire, leur ingénierie et leur créativité.

VALORISER LE POTENTIEL ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE DE NOTRE PATRIMOINE

Le Département est doté d'un patrimoine extrêmement important et varié.

Il se compose d'espaces naturels, de forêts mais il rassemble également des éléments architecturaux et patrimoniaux prestigieux comme les Musées, les Jardins ou le site du Lazaret. Enfin, les collèges, mais également divers locaux et terrains, sans oublier le patrimoine routier, hydraulique et ses ouvrages d'art complètent cet important domaine.

L'entretien et l'évolution de ce patrimoine nécessitent des investissements importants qui contribuent à maintenir l'activité pour les entreprises locales. Mais il offre parallèlement des potentiels économiques et touristiques exceptionnels pour des activités d'insertion.

1 - Mobiliser le patrimoine foncier bâti

Dans un contexte économique maussade, le patrimoine foncier devient un moyen de soutien à l'économie mais aussi un champ d'intervention pour les actions de remobilisation, de formation et d'insertion. Il revient également au Département d'avoir une gestion exemplaire de ses équipements, en particulier de ceux qui peuvent générer des recettes.

a - Faire du patrimoine un outil stratégique du développement

Le Département déploiera **un plan stratégique**

de valorisation économique et d'insertion par l'économie du patrimoine bâti et non bâti sur chacune des micro-régions, décliné au niveau cantonal. Il s'agira de coordonner les actions relevant du champ de l'insertion et celles relevant du tissu économique.

A ce titre, certains sites d'exception comme le Village Corail ou l'Etablissement Thermal de Cilaos feront l'objet d'une stratégie ambitieuse de valorisation économique et de renouveau de l'offre touristique.

Le Département pilotera des projets de qualité, construits en partenariat avec des professionnels sélectionnés sur la base de cahier des charges précis.

Le patrimoine routier offre des espaces importants pour les quartiers en termes d'appropriation et d'identité.

L'embellissement et l'aménagement des délaissés routiers peuvent, à cet égard, offrir des opportunités d'actions d'insertion et de remobilisation des bénéficiaires du RSA.

En outre, le foncier économique est un obstacle important pour la création de très petites entreprises (TPE).

Le Département mobilisera donc, sur ses délaissés routiers, des équipements dédiés à de petites activités sous la forme de **« kiosques » à vocation économique.** Ces équipements favoriseront l'installation de très petites entreprises.

b - Renforcer la performance des activités génératrices de recettes

A travers ses différents établissements à vocation culturelle ou touristique, le Département dispose de potentialités économiques importantes.

Parce que l'emploi et l'activité sont les priorités pour La Réunion et parce que le Conseil départemental estime qu'il doit apporter sa pierre à l'accès à l'emploi pour chaque Réunionnais, il mettra en synergie la mission sociale et éducative de ses établissements et leur potentialité économique.

Une stratégie de valorisation sera ainsi déclinée pour répondre au double enjeu d'éducation et de valorisation économique.

Enfin, considérant que le patrimoine du Département est le patrimoine des Réunionnais, la Collectivité cherchera une optimisation du fonctionnement de ses outils.

Il s'agira sur tous les sites emblématiques (Musées, Jardin Botanique, Village Corail…) de mettre en œuvre les aménagements permettant le déploiement d'activités économiques.

Il pourra s'agir de cafétérias, restaurants, boutiques ou d'autres activités cohérentes avec les projets des sites concernés. La rentabilité financière sera recherchée dans le respect de la qualité du service public.

2 - Renforcer l'attractivité économique du patrimoine

Le patrimoine exceptionnel de la Collectivité, qu'il soit naturel ou culturel, lui confère un rôle stratégique dans le développement de **l'attractivité et de l'activité touristique.**

C'est ainsi que le Département prendra une part active dans la **création d'une « Route des Musées et des Jardins »**, projet de **promotion touristique** qui réunira un large réseau de sites et d'établissements publics et privés.

a - Aménager nos espaces notamment dans le cadre du COST

Les espaces naturels départementaux constituent les principaux sites touristiques de l'île. Afin de développer le potentiel de développement touristique de ces espaces, **le programme d'entretien et d'aménagement pour l'accueil de tout public sur les espaces naturels sera optimisé.**

Dans le cadre d'un plan stratégique de développement touristique des espaces naturels, **le Département fera émerger et accompagnera le développement de nouvelles activités économiques en milieu naturel** (« points-services », activités de sports de nature, produits éco-loisir et éco-touristiques, ...).

Il veillera également au développement de la capacité d'hébergement touristique qualitatif (reconstruction des gîtes emblématiques, écolodges, hébergements insolites, ...). Des synergies entre les interventions de soutien à l'agriculture, aux sports de pleine nature et au tourisme permettront de promouvoir les projets agro-touristiques.

Il s'agira en particulier de dynamiser les zones des Hauts.

Il s'attachera à faire émerger et à accompagner, le développement d'activités économiques touristiques. Pour cela il pourra mobiliser son patrimoine foncier, dans le cadre d'un **plan stratégique de valorisation touristique du patrimoine**, établi en lien avec les acteurs du tourisme.

Dans l'optique d'une meilleure attractivité, les sites départementaux à caractère touristique tels que les musées, le Village Corail, les Thermes de Cilaos et le Jardin Botanique seront valorisés et inscrits dans des dynamiques touristiques cohérentes comme la Route des Musées et des Jardins ou encore les circuits de sites naturels.

Enfin, **il s'attachera à mettre en cohérence les projets culturels et scientifiques des établissements avec une démarche de valorisation économique** de ces équipements. L'objectif est d'une part, de développer les ressources propres des établissements, d'autre part d'en faire des outils de développement économique sans perdre de vue nos missions de protection et d'éducation.

b - Essaimer l'insertion par l'activité économique sur nos espaces naturels

Le Département recentrera son action sur les Espaces Naturels Sensibles en terme d'insertion par l'économie. Les domaines d'interventions (mise en gestion, aménagement, travaux de conservation, d'entretien et de restauration, ..) seront priorisés, planifiés et confiés à la SPL Insertion-Environnement en trouvant la meilleure articulation avec le réseau associatif, et dans le cadre d'un partenariat avec l'ONF refondé sur la base des nouvelles orientations du Département propriétaire de la forêt départemento-domaniale.

CONCLUSION

L'environnement législatif et financier défavorable aurait pu inciter le Département à jouer la carte de l'immobilisme et attendre des jours meilleurs. La loi NOTRe qui, en effet, prive la Collectivité de certaines de ses compétences historiques et restreint son pouvoir d'action en supprimant la clause de compétence générale, doublée d'une diminution substantielle des dotations financières de l'Etat auraient pu décourager notre assemblée, comme si « les jeux étaient déjà faits ».

Mais la situation de La Réunion et des Réunionnais commande à l'action.

Aussi ce projet de mandature est-il le résultat de choix politiques ambitieux, prenant en compte les contraintes, certes, mais aussi les atouts indéniables de La Réunion :

- le choix **d'agir pour les différents publics et territoires** de notre île,
- **le choix d'ancrer dans toutes les politiques publiques la logique de parcours et de trajectoire,** parce que ce projet de mandature est fondé sur tous les leviers de l'Economie alternative, en complémentarité avec l'économie marchande,

- **le choix de capitaliser et valoriser les atouts et les ressources de la Collectivité et du territoire :** notre patrimoine dormant, tous nos équipements notamment culturels, nos routes, nos forêts, notre agriculture, nos 5 micro régions comprenant les hauts, nos savoir-faire, notre proximité avec l'Afrique, l'Asie, l'Inde…

Dans un contexte que le penseur franco-indien, Navi Radjou, qualifie d' « **économie frugale** », le Département va mettre en œuvre une réelle « **intelligence institutionnelle** ». Cette intelligence, c'est celle de la simplification, de l'efficience et du « décloisonnement ».

Au service de ce projet, **le Conseil Départemental se restructurera ; des cloisons seront abattues.** L'objectif est la mutualisation des compétences et des moyens, pour, au final, apporter un meilleur service au Réunionnais.

Mais nous devons aller encore plus loin. Cette « intelligence institutionnelle », le Département doit aussi la déployer et la développer vis-à-vis de ses partenaires que sont les services déconcentrés de l'Etat, les communes et établissements de coopération intercommunale et surtout la Collectivité régionale. La vision de La Réunion de 2020, et au-delà de 2030, doit être partagée par le Département et la Région, les deux grandes collectivités qui ont la responsabilité de bâtir cette Réunion de demain, aussi bien dans la formation de notre jeunesse que dans le développement économique, social et culturel de notre île. La loi NOTRe a certes réparti les compétences entre collectivités. A nous de pouvoir en tirer profit pour que la mise en richesse de nos espaces naturels croise la mise en œuvre de la coopération régionale en matière économique.

Les collectivités mais aussi les acteurs privés, sauront apprendre à mieux travailler et développer ensemble, « une intelligence du bon sens » : c'est notre responsabilité individuelle et collective. Pour que , chaque Réunionnais ait sa place et puisse jouer son rôle dans la société d'aujourd'hui et de demain.

Tout un chacun aura compris que ce projet de mandature est le moyen pour cette nouvelle équipe de tracer une vraie perspective pour notre île.

Tout un chacun aura compris que nous devons passer un nouveau contrat social, qui s'appuie sur de nouvelles solidarités à concevoir comme des leviers du développement économique profitable à la population réunionnaise dans son ensemble.

D'abord des solidarités internes qui, à la juxtaposition des dispositifs ne valorisant que l'aspect social, nous font préférer une mise en synergie de nos dispositifs qu'il faut faire fonctionner comme des leviers économiques. A titre d'exemple comment favoriser un modèle économique permettant à partir de nos dispositifs, de faire face aux besoins croissants d'une population vieillissante, en mobilisant notre jeunesse en quête d'insertion professionnelle ?

Des solidarités internes qui reposent ainsi sur notre capacité à être ensemble dans la recherche et dans la mise en œuvre de solutions. Il n'est plus souhaitable ni possible de travailler pour la population sans la population.

Des solidarités internes qui appellent à un engagement citoyen renouvelé où chacun apporte sa pierre à l'édifice dans une démarche coopérative en lien avec le maillage des politiques publiques. Tout Réunionnais est utile à son pays et c'est tout le sens de ce nouveau contrat social.

Ensuite des solidarités externes. Nous devons continuer à exiger de l'Etat des moyens qui n'ont plus rien à voir avec l'assistanat mais qui concourent à notre projet de développement endogène. C'est en renforçant nos politiques de contractualisation sur des choix clairs, définis ici et par nous avec l'Etat et l'Europe que nous (re) donnerons tout son sens à notre appartenance à la République française.

Des solidarités externes qui nous conduisent aussi à donner toute sa pertinence à notre statut de terre française dans l'océan Indien. Développer des politiques de co-développement dans la mise en œuvre de cette vision partagée qui nous fait dire que l'avenir de La Réunion passe par le développement harmonieux et concerté au sein de l'Indiaocéanie.

Tout un chacun aura compris que ce nouveau contrat social est aussi un contrat sociétal. De par son action, le Conseil Départemental dans le cadre de ce projet préserve et renforce le « vivre ensemble » si fragile mais si structurant de la société réunionnaise.

De par son action, le Conseil Départemental veut faire de notre pays une terre française qui sert La Réunion dans sa capacité à faire vivre la multiculturalité sur des valeurs de métissage ; une terre de tolérance, qui se tourne résolument vers la modernité en étant ancrée dans ses racines, héritage d'un peuplement si pluriel.

C'est l'Humain qui reste ainsi au centre de nos préoccupations. C'est le « meilleur vivre » des Réunionnais qui reste notre projet politique. Construire demain, c'est aussi préparer l'Homme réunionnais à être pleinement acteur et responsable.

Nous nous interrogeons souvent et à juste titre sur « quelle terre va-t-on laisser demain à nos enfants ? ». N'y-a-t-il pas aussi à se demander quels enfants va-t-on laisser demain à notre terre ?

SYNTHÈSE PAR PUBLIC ET PAR PROJET

1 - RÉPONDRE AUX PROBLÉMATIQUES DE LA POPULATION ET DES TERRITOIRES AUX TRAVERS DES COMPÉTENCES DE LA COLLECTIVITÉ

- Les routes
- Le patrimoine
- L'environnement
- L'eau
- L'agriculture
- Le tourisme
- Etc.

- La protection de l'enfance
- L'action sociale en direction des jeunes et des publics en difficulté
- Les personnes âgées
- Les personnes handicapées
- Le sport
- La culture
- L'éducation

2 - UTILISER LES LEVIERS ET OUTILS DE LA COLLECTIVITÉ POUR FAVORISER L'ÉPANOUISSEMENT HUMAIN ET LE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

- La formation
- L'aide à la création d'entreprise
- Les aidants familiaux
- Les MAM
- Les MAF
- Les AMAPei
- Etc.

Accompagner les Réunionnais en tant qu'acteurs du développement des territoires

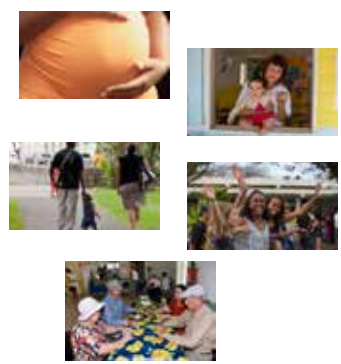

Utiliser les leviers départementaux pour favoriser l'épanouissement humain

- La valorisation du patrimoine départemental :
- Ateliers et chantiers d'insertion
- Nouvelles filières économiques
- Attractivité touristique
- Le soutien à l'agriculture
- Le développement des Hauts
- Etc.

FAVORISER L'EPANOUISSEMENT HUMAIN : LES ENFANTS

LA POPULATION

LES OUTILS	LES OBJECTIFS	LES PROJETS INNOVANTS	CONTENU
L'enfance			
- La PMI **- Les assistantes maternelles** **- L'agrément des structures d'accueil** **- Le chèque marmaille** **- Les maisons d'assistantes maternelles**	▶ Développer l'offre de garde sur les territoires notamment dans les hauts ▶ Aider les Assistantes maternelles à créer leur emploi ▶ Faciliter la relation employeur / employé ▶ Simplifier les dispositifs et favoriser l'accès à distance	**Le développement des MAM**	▶ Objectif de deux établissements par microrégion
		Le E-Chèque Marmaille	▶ Une aide pour les familles, simplifiée et accessible à distance / application Internet et mobile
L'ASE - Aide Sociale à l'enfance			
- L'AEMO **- Les placements** **- Les Assistants Familiaux** **- Les travailleurs sociaux**	▶ Favoriser le maintien dans la famille ▶ Renforcer l'information pour les enfants en risque de danger	**Développer le recours aux tiers dignes de confiance**	▶ Eviter la rupture familiale ▶ Mobiliser un entourage proche (oncle, tante etc.)
La prévention			
- L'éducation à la parentalité **- La lutte contre les addictions** **- La lutte contre les violences** **- La prévention des grossesses précoces**	▶ Repérer les risques en amont ▶ Mobiliser et responsabiliser les parents ▶ Sensibiliser et prévenir les conduites à risques	**Les ateliers à la parentalité**	▶ Mobiliser les partenaires, notamment l'éducation nationale et les associations de proximité ▶ Intervenir dans les établissements éducatifs
		La conférence des financeurs	▶ Apporter de la cohérence dans le domaine ▶ Optimiser les financements

FAVORISER L'EPANOUISSEMENT HUMAIN : LES JEUNES

LA POPULATION

LES OUTILS	LES OBJECTIFS	LES PROJETS INNOVANTS	CONTENU
La jeunesse en difficulté (ASF) **- L'AEMO** **- Les placements** **- Les Assistants Familiaux** **- Les travailleurs sociaux**	▶ Adopter les modes de communication des jeunes ▶ Informer les jeunes, les sensibiliser ▶ Valoriser leurs expériences, leurs contributions ▶ Impliquer les jeunes dans la vie citoyenne	**Tribune libre d'expression artistique et culturelle : application Internet et mobile**	▶ Créer des applications permettant l'expression artistique et culturelle des jeunes (musique, vidéos, poésie / slam) ▶ Inciter les jeunes à participer, contribuer par le biais de l'organisation de concours thématiques
		La conférence des enfants et des jeunes	▶ Créer une instance participative réunissant des jeunes et des professionnels qui seraient force de proposition ▶ Cette instance pourrait organiser, participer aux concours
L'éducation **- Les collèges,** **- La restauration** **- Les bourses** **- La pratique sportive et culturelle** **- La mobilité éducative**	▶ Améliorer les conditions d'études des collégiens ▶ Activer le patrimoine départemental comme levier de l'insertion ▶ Favoriser la consommation de produits locaux et les initiatives agricoles d'insertion ▶ Proposer un guichet unique des aides aux étudiants permettant l'accès aux aides de tous les partenaires.	**Les collèges publics connectés**	▶ Mettre en œuvre une programmation pour la connectivité des 77 collèges publics.
		Une restauration scolaire au service des enfants et des producteurs	▶ Privilégier la production locale et notamment celle des AMAPei
		La Maison de l'étudiant	▶ Mobiliser l'Etat, la Région et les communes pour constituer un guichet unique des aides aux étudiants
L'insertion **- La mobilité professionnelle** **- La campagne d'apprentissage** **- Les emplois d'avenir** **- Les services civiques** **- Le Plan 4000 jeunes** **- L'accompagnement des BRSA** **- L'Académie des dalons** **- Le FDAJ** **- Le Pack Jeunes** **- La coopération**	▶ Permettre aux jeunes d'être créateur de leur propre emploi ▶ Ouvrir le jeune réunionnais au monde grâce aux missions de coopération ▶ Renforcer l'employabilité des jeunes ▶ Apporter un complément aux parcours des jeunes issus des dispositifs 4 000 jeunes et Académie des Dalons	**Le TAJ : Tremplin pour l'Activité des Jeunes**	▶ Aider, accompagner les jeunes créateurs d'entreprise pour augmenter les chances d'insertion durable.
		La coopération d'insertion	▶ Augmenter le nombre de mission de coopération ▶ Développer de nouvelles destinations (pays du grand voisinage et du peuplement) ▶ Développer de nouvelles formes de missions. Par exemple : la coopération culturelle

FAVORISER L'EPANOUISSEMENT HUMAIN : LA FAMILLE

LA POPULATION

LES OUTILS	LES OBJECTIFS	LES PROJETS INNOVANTS	CONTENU
Le sport - **Accompagnement des clubs, des comités et des ligues** - **Soutien du sport de haut niveau** - **Aide au sport de masse**	▶ Accroître le soutien à la mobilité des sportifs de haut niveau ▶ Renforcer la performance des sportifs réunionnais au niveau national et international ▶ Cibler plus particulièrement les jeunes, le public en insertion, le public porteur de handicap ▶ Promouvoir la santé par le sport par le financement de projets dédiés	**Les aides aux clubs** **La mobilité des espoirs** **Un plan d'action de la promotion**	▶ Maintien de la représentation des 24 communes de la cartographie des clubs aidés et renforcement de la représentation par cantons ▶ Extension de la prise en charge du billet d'avion aux espoirs réalisant les minimas qualificatifs pour les championnats de France ▶ Financement d'une action de promotion par an et par microrégion
La culture - **Accompagnement du monde culturel** - **La gestion des équipements culturels départementaux**	▶ Développer une stratégie territoriale ▶ Accroître l'attractivité des services ▶ Valoriser les équipements culturels ▶ Faire le lien avec la politique de la jeunesse et de l'insertion	**Les résidences de création** **Valorisation économique et touristique des équipements culturels** **Les projets de coopération culturelle**	▶ Favoriser l'acquisition de savoir faire ▶ Développer la rentabilité économique des sites (prestations, boutiques, artisanat, location) ▶ Création d'un site virtuel ▶ Création de circuits de visite dont la Route des Jardins et des Musées ▶ Assurer l'échange et le transfert de savoirs entre les populations de la C.O.I. ▶ Renforcer l'intégration de La Réunion dans son environnement
L'insertion - **Le RSA** - **L'accompagnement des BRSA – le PDI** - **Les chantiers d'insertion** - **La création d'entreprise** - **La mobilité professionnelle** - **La coopération**	▶ Améliorer l'accompagnement et le suivi des bénéficiaires ▶ Augmenter l'employabilité des personnes notamment par la formation ▶ Contrôler le juste droit des allocations ▶ Augmenter les perspectives d'insertion pérenne des publics en difficulté en multipliant les initiatives vers l'économie marchande ▶ Accroitre la lisibilité et de la cohérence territoriale des interventions ▶ Simplifier l'administration	**Améliorer la contractualisation** **L'insertion par l'activité économique : les ACI et le CUI** **La lutte contre l'illettrisme** **La formation** **La création d'entreprise : les plates-formes uniques d'accueil**	▶ Désigner un référent pour l'ensemble des allocataires orientés vers un parcours social et permettre ainsi une contractualisation systématique ▶ Cofinancer 6 000 contrats dont 2000 marchands ▶ Financement ou cofinancement de 150 ACI sur l'ensemble du territoire - 100 chantiers réalisés par la Société Publique Locale« Environnement & Insertion » sur les sites Départementaux - 50 chantiers réalisés par les communes et les partenaires de proximité ▶ Former 550 jeunes bénéficiaires du RSA (bac+3 et +) aux actions d'alphabétisation pour la mise en place de 550 ateliers à destination des 5 500 personnes visées (groupe de 10) ▶ Atteindre 1 600 offres de formation sur les métiers s'inscrivant dans les champs d'action de la Collectivité en collaboration avec nos partenaires ▶ Sur les territoires de Saint-Denis, Saint-André, Saint-Paul, Saint-Pierre et zone des Hauts : Le Tampon

FAVORISER L'EPANOUISSEMENT HUMAIN : LES PUBLICS VULNÉRABLES LES PERSONNES ÂGÉES ET LES PERSONNES HANDICAPÉES

LA POPULATION

LES OUTILS	LES OBJECTIFS	LES PROJETS INNOVANTS	CONTENU
Le logement **- L'amélioration de l'habitat** **- PCH**	▶ Favoriser le maintien à domicile ▶ Adapter le domicile au public vulnérable : améliorer le cadre de vie ▶ Mobiliser la PCH dans le cadre de l'amélioration de l'habitat	**Favoriser le mieux vivre des publics vulnérables**	▶ Mobiliser les partenaires ▶ Construire des projets d'amélioration mixant les ressources : PCH, aides à l'amélioration lourde et légère, chantier d'insertion
Les déplacements **- Le Réunipass** **- Le Pass transport** **- Le Pass Loisir** **- La DSP Car jaune** **- Le SMT**	▶ Mettre en place un transport de qualité et adapté pour les public vulnérables ▶ Simplifier les déplacements : L'interopérabilité du titre de transport ▶ Obtenir la gratuité pour les publics vulnérables ▶ Répondre aux besoins de déplacements collectifs	**Réunipass : titre de transport gratuit pour les PA-PH et interporable**	▶ La carte Réunipass permettra les déplacements sur le réseau car jaune et sur les réseaux urbains et ce, pour le même prix.
		Un pool de bus et de chauffeur pour les déplacements collectifs	▶ Constituer un pool de bus issus de la fin de la précédente DSP (ex : 6 zéclairs et 2 bus) et les mettre à disposition des associations PA PH, pour le sport adapté et le handi-sport
La prise en charge de la dépendance **- L'APA** **- L'aide ménagère obligatoire et facultative** **- Les aidants familiaux** **- Le GIP-SAP** **- Les Kafé des aidants** **- Les services à domicile** **- Les ESMS**	▶ Favoriser le lien intergénérationnel ▶ Promouvoir les métiers de l'aide à la personne ▶ Répondre aux attentes en accueil familial ▶ Compléter le dispositif en faveur des aidants familiaux ▶ Créer un guichet unique pour la gestion des parcours consolidés des PA	**Développer les services civiques au sein des ESMS**	▶ Permettre aux jeunes issus des dispositifs d'insertion de la collectivité (4 000 junes, Dalons) de réaliser des missions de services civiques dans les ESMS
		Les MAF : les maisons d'accueilants familiaux	▶ Repérer des privés, postulants à l'agrément d'accueil dont le logement n'est pas adéquat. ▶ Atteindre au moins une MAF sur les 5 microrégions
		Le renforcement des dispositifs en faveur des aidants	▶ Expérimenter la garde de nuit et week-end ▶ Augmenter le nombre de Kafé des aidants.
		La Maison de l'autonomie	▶ Un guichet unique favorisant l'accès à une information claire et simplifiée

PARTICIPER AU DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE : L'AGRICULTURE

LES TERRITOIRES

LES OUTILS	LES OBJECTIFS	LES PROJETS INNOVANTS	CONTENU
L'accompagnement du secteur agricole **- La Chambre d'agriculture** **- La SAFER** **- L'ONF** **- L'accompagnement technique** **- L'aide à l'investissement**	▶ Accentuer la modernisation, la diversification et la compétitivité des exploitations agricoles ▶ Optimiser le taux de couverture de la production locale	**Mécanisation et équipement d'exploitation agricole**	▶ Premiers dossiers enregistrés : Petite-île et Saint Pierre ▶ Premier dossier enregistré : Saint Leu
		L'irrigation de parcelle	▶ Pour un total de 23 ha : Les premiers dossiers enregistrés : Plaine des Cafres, Plaine des palmistes, Saint – Philippe, Etang-Salé, Saint-André et Le Guillaume.
		La création de prairies	
Le Département, autorité de gestion du Feader **- La Commission Européenne** **- Le Comité local de suivi** **- Les services instructeurs** **- Le Plan de développement Rural de la Réunion PDRR**	▶ Optimiser l'efficience des 385 M€ de Feader	**Le développement du secteur agricole**	▶ Diversification, équipement, création unités de production et de transformation, aménagements fonciers pour tous les agriculteurs de l'île

PARTICIPER AU DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE : L'EAU

LES TERRITOIRES

LES OUTILS	LES OBJECTIFS	LES PROJETS INNOVANTS	CONTENU
		Les extensions de périmètres irrigués	▸ Bras de Cilaos (Bellevue / Maison Rouge) : lancement des travaux ▸ Bras de la Plaine - sur les secteurs de Mahavel (Tampon), Chemin Stéphane, Condé (St Pierre)
La gestion de l'eau **- L'Office de l'eau**	▸ Améliorer la productivité et sécuriser les exploitations agricoles ▸ Atteindre un objectif de 20 000 ha irrigués à l'horizon 2020 ▸ Poursuivre l'aménagement hydro-agricole de l'île en particulier dans le Sud et dans l'Est	**La sécurisation de barrage**	▸ Barrage du Bras de la Plaine
		L'interconnexion des périmètres	▸ Littoral Ouest et du Bras de Cilaos
		Le raccordement au réseau départemental	▸ Bras de la Plaine du forage Ligne Paradis
		La phase 1 du projet MEREN	▸ Études de conception d'un réseau hydraulique structurant entre Saint Denis et Saint André

PARTICIPER AU DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE : LES ROUTES

LES TERRITOIRES

LES OUTILS	LES OBJECTIFS	LES PROJETS INNOVANTS	CONTENU
Le réseau routier départemental **- 720 km de RD dont 420 en zone montagneuse** **- 200 radiers, 400 ouvrages d'art**	▸ Développer le réseau routier et améliorer la desserte par la réalisation d'aménagements urbains, la création de voies nouvelles ou de déviations ▸ Réaliser les réparations des voiries et des ouvrages d'art, ..)	**L'élimination des radiers**	▸ RD46 – Radier Ravine Menciol ▸ RD16 - Elargissement pont « Bananes »
		La sécurisation	▸ RD17- Piste cyclable ▸ RD47 carrefour et trottoirs
		Les pistes cyclables	▸ RD48 (Savanne - Mare à Poules d'Eau) – voie nouvelle ▸ RD53 - trottoirs et assainissement
		La création de voies nouvelles	▸ RD54 (giratoire RN2/RD54, jusqu'au pont de Bras Mussard)
		La réalisation de trottoirs	▸ RD111 - Traversée du Lambert ▸ RD10 - Déviation de l'Eperon ▸ RD41 – passerelle
		La création de giratoires	▸ RD39 – Aménagement et assainissement ▸ RD29- création d'un giratoire ▸ RD400- prolongement de la voie

PARTICIPER AU DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE : LE PATRIMOINE BÂTI ET NON BÂTI

LES TERRITOIRES

LES OUTILS	LES OBJECTIFS	LES PROJETS INNOVANTS	CONTENU
Le patrimoine bâti départemental **- 375 bâtiments** **- 400ha de foncier bâti** **- 800 000 m² de plancher**	▶ Doter le territoire des équipements bâtimentaires adaptés aux missions et au bien-être des utilisateurs et usagers	**Les sites culturels**	▶ Etudes sur la modernisation des musées départementaux ▶ La deuxième tour des archives départementales
		Les collèges	▶ Construction college Gaston Crochet et Rocquefeuil ▶ Travaux sur Collèges (Juliette Dodu, Simon Lucas, Bras-Panon, Bedier, Titan, Langénier, ..) ▶ Collège– restructuration complète (collèges H Foucque, Mille Roches, La Chaloupe, ..)
	▶ Réaliser les réparations des voiries et des ouvrages d'art, ...	**La sécurité civile**	▶ Construction des casernes des Avirons, de Saint-André et de Saint-Benoît
		Le tourisme golfique	▶ Valorisation économique du foncier départemental – Etang-salé - Activités touristiques dans le cadre du tourisme golfique
		Les Thermes	▶ Valorisation économique de l'ETIA et de l'hôtel des thermes
Le patrimoine foncier **- Plus de 50 sites emblématiques (gites, musées, jardins, domaines, ...)**	▶ Faire du patrimoine départemental un outil stratégique du développement économique et de l'insertion	**L'éco-village**	▶ Eco-village de Villèle – modernisation du site (paysager, activités économiques)
		Les kiosques	▶ Construction et mise à disposition de kiosque à vocation économique (objectifs de 10 kiosques / an)
	▶ Renforcer la performance des activités économiques génératrices de recettes et d'activités (musées, jardins, village Corail, ...)	**Le Village Corail**	▶ Valorisation économique et touristique - Village Corail – modernisation – PPP
	▶ Déployer la valorisation économique des concepts de tourisme vert, culturel, thermal, authentique,...)	**Le Jardin botanique des Mascarins**	▶ Aménagement et valorisation de la partie haute de Mascarin, Jardin Botanique de La Réunion (pépinière, …) ▶ Espace Reydellet

PARTICIPER AU DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE : LE TOURISME ET LE PATRIMOINE NATUREL DÉPARTEMENTAL

LES TERRITOIRES

LES OUTILS	LES OBJECTIFS	LES PROJETS INNOVANTS	CONTENU
Le tourisme et le patrimoine naturel départemental **- 850 km de sentiers et 350 sites d'accueil** **- 4 millions de visite/an** **- 100 000 ha d'espaces naturels**	▶ Poursuivre l'aménagement des espaces naturels et le développement de l'hébergement touristique ▶ Définir un plan stratégique de valorisation touristique du patrimoine naturel ▶ Faire émerger de nouvelles activités économiques en milieu naturel (sports de nature, produits éco-touristiques, activités de services, ..)	**La valorisation touristique du patrimoine naturel**	▶ Aménagement global + point services - Domaine Fleurié ▶ Création du sentier des 3 vallées ▶ Aménagement parcours découverte tous publics - Etang Saint-Paul ▶ Aménagement du site du Plateau Nez de Bœuf : ▶ Aménagement du jardin d'oiseaux : point services, pique nique ▶ Réhabilitation -Maison de site de Bellecombe
		Les nouvelles activités économiques	▶ Nouveau belvédère du Maïdo et maison de site (scénographie, accès PMR) ▶ Création d'un jardin de « Cabanes » Forêt Etang Salé
		Le développement de l'hébergement touristique **Les AMAPéi**	▶ Reconstruction des 3 gites emblématiques (Piton des Neiges, Volcan, Belouve) ▶ Création et Installation d'AMAPei sur l'ensemble du territoire (10 Amapei / an)
Les Hauts, terre d'avenir de La Réunion **- 93 % des espaces naturels** **- 20 % de la population** **- 60% SAU de l'île** **- 105 M€ de financements FEADER**	▶ Structurer le développement des hauts, siège d'une modernité authentique ▶ Faire du FEADER et du Leader un levier de développement renforcé ▶ Miser sur les hauts pour développer le tourisme ▶ Développer de nouvelles dynamiques économiques ; Favoriser l'émergence de filières d'activités et d'insertion par l'économie ; ▶ Consolider les filières existantes	**Mieux que des îles, nous avons des îlets**	▶ Développer l'offre d'hébergements de qualité (écolodge, hébergements insolites, ..) (réseau de 5 à 10 sites : Volcan, Maido, Mafate, ..) ▶ Développer les activités éco-touristiques, agro-touristiques et artisanales ▶ Développer les exploitations agricoles, les terroirs authentiques (100 projets ; toute l'île)
		L'eau dans les Hauts	▶ Sécuriser l'alimentation en eau des hauts (Saint-Paul/Saint-Leu

L'ADMINISTRATION INTELLIGENTE : PROXIMITÉ, CONNECTIVITÉ ET SIMPLIFICATION

LES OUTILS	LES OBJECTIFS	LES PROJETS INNOVANTS	CONTENU
L'administration départementale **- La modernisation territoriale** **- Le guichet unique** **- Le dossier unique** **- Le référent unique**	▶ Poursuivre la modernisation territoriale ▶ Engager un processus de simplification des démarches administratives ▶ Augmenter la proximité grâce notamment à la connectivité ▶ Améliorer la performance de l'administration	**La modernisation territoriale**	▶ 5 TAS ▶ 30 Maisons départementales – guichet unique ▶ Le dossier unique, le référent unique
		La simplification administrative	▶ La simplification des formulaires ▶ La simplification des circuits administratifs
		La proximité / connectivité	▶ Développer des applications Internet et mobile permettant l'accès à distances aux dispositifs de la collectivité ▶ En partenariat avec les Mairies, CCAS etc, il s'agit de doter les territoires non pourvu d'une maison départementale d'une borne interactive permettant l'information et l'accès aux aides de la collectivité – Guichet interactif
		Développer la culture de l'évaluation des politiques publiques	▶ Mise en place d'un processus d'évaluation systématique des politiques publiques départementales

© Direction de la Communication Octobre 2015 • Photos : Bruno Bamba

DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION
Hôtel du Département - 2, rue de la Source - 97488 Saint-Denis CEDEX
Tél. : 02 62 90 30 30 - Télécopie : 02 62 90 39 99

DÉPARTEMENT DE LA Réunion

Le Département aux côtés des Réunionnais